



**KPMG AUDIT IS**  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France



26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

# *Bigben Interactive S.A.*

## ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

Exercice clos le 31 mars 2021  
Bigben Interactive S.A.  
396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
*Ce rapport contient 74 pages*



**KPMG AUDIT IS**  
Tour Egho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense  
France



26, boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix  
France

## **Bigben Interactive S.A.**

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT 2 - 59273 Fretin  
Capital social : €38 911 576

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'Assemblée générale de la société Bigben Interactive S.A.,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 mars 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par Nacon S.A. ayant un lien avec la comptabilité, dans le cadre de l'octroi d'une subvention publique.
- Établissement par le cabinet FMA d'une attestation portant sur les informations chiffrées établies par l'entité ayant un lien avec la comptabilité, dans le cadre d'une convention de prêt.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ***Evaluation des goodwill***

#### **Risque identifié**

Dans le cadre de son développement, le groupe réalise des opérations de croissance externe et reconnaît à ce titre des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 65 980 milliers d'euros au 31 mars 2021. Pour chaque transaction, le goodwill est évalué à la date d'acquisition tel que défini dans la note 2.3.3 « Bases d'évaluation – regroupements d'entreprise ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Etant donné l'intégration forte de ses activités, le groupe reconnaît deux UGT qui correspondent à ses deux secteurs d'activités opérationnels : « Bigben – Audio / Telco » et « Nacon Gaming ».

Tel que décrit dans la note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 – Goodwill », la valeur recouvrable des UGT correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés, sur un horizon de 3 ans, au-delà duquel ces flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur des estimations et le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié**

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des UGT de Bigben Interactive, mise en œuvre par la société, aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre du test de perte de valeur et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances des activités « Gaming » et « Bigben – Audio / Telco » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- le test de sensibilité aux hypothèses clés entrant dans le calcul de la valeur recouvrable.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### ***Evaluation des coûts de développement des jeux***

##### **Risques identifiés**

Au 31 mars 2021, la valeur nette inscrite en autres immobilisations incorporelles des coûts de développement des jeux édités par le Groupe, et développés par des studios du Groupe ou des studios externes, s'élève à 80 096 milliers d'euros.

Comme indiqué en 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 2 – Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, la direction estime, pour chaque jeu, les chiffres d'affaires et marges brutes prévisionnels. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis de façon dégressive sur la durée de vie attendue des jeux, selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de commercialisation.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du degré de jugement de la direction qu'implique la détermination des estimations de ventes futures des jeux.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons pris connaissance des process mis en œuvre pour le suivi des coûts de développement des jeux, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons apprécié la cohérence des dernières modalités d'amortissement retenues en les corroborant avec une analyse de données de chiffre d'affaires réalisée depuis le lancement commercial d'un échantillon représentatif de jeux.

Nous avons sélectionné des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs importantes immobilisées au 31 mars 2021 et, pour chaque jeu ainsi sélectionné, nous avons :

- apprécié le caractère raisonnable des modalités d'amortissement au regard de la durée de vie des jeux au moyen de l'analyse de données en réalisant, sur un échantillon représentatif, une corrélation entre l'évolution de la valeur nette des jeux et l'évolution du chiffre d'affaires cumulé, puis recalculé l'amortissement des coûts de développement à comptabiliser
- apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux conduisant à la détermination de la valeur recouvrable des jeux et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période**

##### **Risque identifié**

Comme indiqué en note 2.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la part du chiffre d'affaires digital continue de progresser et représente dorénavant 73% du chiffre d'affaires Jeux en 2020/2021 contre 69% en 2019/2020.

Tel qu'indiqué en 2.4.2 – Note 17 « Chiffre d'affaires », le chiffre d'affaires généré par les ventes digitales de jeux vidéo est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes, sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Le chiffre d'affaires est également un indicateur clé de performance du groupe.

C'est pour ces raisons que nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux Digitaux » en fin de période, comme un point clé de notre audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

Nous avons apprécié la conformité des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires appliqués par Bigben Interactive à la norme IFRS 15 en vigueur. Nous avons notamment apprécié si Bigben Interactive avait satisfait entièrement ses obligations de performance lors de la livraison des masters des jeux aux consociers et plateformes et si les contrats ne comportaient pas d'obligations distinctes (nouveaux contenus, mises à jour gratuites, contenu téléchargeable premium et autres « add-ons » qui prolongent la durée de vie du jeu) qui seraient satisfaites ultérieurement.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2021, mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes, réalisées avant la clôture quand cela était possible, ou bien avons apprécié les calculs de la direction effectués sur la base des tendances de ventes observées depuis la sortie des jeux concernés.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La déclaration de performance extra-financière appelle de notre part l'observation suivante :

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Le cabinet KPMG a été nommé commissaire aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par l'Assemblée générale du 8 novembre 1998.

Le cabinet Fiduciaire Métropole Audit – FMA a été nommé commissaire aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par l'Assemblée générale du 30 septembre 2005.

Au 31 mars 2021, le cabinet Fiduciaire Métropole Audit – FMA était dans la 16<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG était dans la 23<sup>ème</sup> année, dont respectivement 16 et 22 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris la Défense, le 5 juillet 2021

Roubaix, le 5 juillet 2021

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit



Stéphanie Ortega  
Associée



François Delbecq  
Associé

# 1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2021

## 1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	mar. 2021	mar. 2020
Goodwill	1	65 980	63 903
Droit d'utilisation		9 743	4 904
Autres immobilisations incorporelles	2	103 347	81 332
Immobilisations corporelles	3	12 801	13 179
Titres mis en équivalence	4	0	43
Autres actifs financiers	5	1 649	1 447
Actifs d'impôts différés	6	3 604	3 369
<b>Actifs non courants</b>		<b>197 125</b>	<b>168 178</b>
Stocks	7	65 784	66 054
Créances clients	8	72 479	65 082
Autres débiteurs	9	15 933	16 672
Actifs d'impôts exigibles		6 979	6 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	177 834	118 147
<b>Actifs courants</b>		<b>339 009</b>	<b>272 531</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>536 134</b>	<b>440 709</b>
Capital		39 939	39 437
Primes		43 439	34 463
Réserves consolidées		154 698	147 659
Résultat de la période		14 700	16 115
Ecart de conversion		290	917
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>253 066</b>	<b>238 592</b>
Intérêts minoritaires		48 905	43 772
<b>Total des capitaux propres</b>	16	<b>301 971</b>	<b>282 364</b>
Provisions à long terme	14	1 757	1 306
Passifs financiers à long terme	12	123 033	52 825
Dettes sur loyers long terme	12	7 392	2 474
Passifs d'impôts différés	13	4 722	4 107
<b>Passifs non courants</b>		<b>136 904</b>	<b>60 713</b>
Provisions à court terme	14	577	564
Passifs financiers à court terme	12	22 591	21 878
Dettes sur loyers court terme	12	2 362	2 426
Fournisseurs		35 137	37 777
Autres créditeurs	15	28 999	31 164
Passifs d'impôts exigibles		7 592	3 823
<b>Passifs courants</b>		<b>97 258</b>	<b>97 632</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>536 134</b>	<b>440 709</b>

## 1.2 ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en k€)	Notes	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	17	<b>292 833</b>	<b>263 498</b>
Achats consommés	18	(171 001)	(154 573)
<b>Marge brute</b>		<b>121 833</b>	<b>108 925</b>
Autres produits opérationnels	19	863	867
Autres achats et charges externes	20	(25 363)	(30 994)
Impôts et Taxes		(1 386)	(1 744)
Charges de Personnel		(26 848)	(22 991)
Autres charges opérationnelles		(1 603)	(1 565)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		104	0
<b>EBITDA</b>		<b>67 601</b>	<b>52 498</b>
Amortissements des immobilisations		(31 391)	(28 812)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>36 210</b>	<b>23 686</b>
Plans d'actions gratuites et stock-options	21	(6 371)	(2 339)
Autres éléments opérationnels non récurrents	22		(522)
Quote-part de résultat des sociétés MEE - Activité similaire	23		(1)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>29 840</b>	<b>20 823</b>
Produits financiers		3 448	1 956
Charges financières		(6 183)	(3 039)
<b>Résultat financier</b>	24	<b>(2 735)</b>	<b>(1 084)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>27 105</b>	<b>19 739</b>
Impôts sur les bénéfices	25	(8 187)	(3 492)
<b>Résultat après impôt des activités poursuivies</b>		<b>18 917</b>	<b>16 247</b>
Résultat des activités abandonnées, net d'impôts			
<b>Résultat net de la période</b>		<b>18 917</b>	<b>16 247</b>
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global			6
Ecart de conversion		(627)	312
<b>Résultat global de la période</b>		<b>18 291</b>	<b>16 565</b>
dont Participations ne donnant pas le contrôle		4 218	132
dont Part du groupe		14 073	16 433
<b>Résultat net de la période</b>		<b>18 917</b>	<b>16 247</b>
dont Participations ne donnant pas le contrôle		4 218	132
dont Propriétaires de la société		14 700	16 115
<b>Résultat par action</b>			
<b>Résultat de base par action (en euro)</b>	26	0,97 €	0,82 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital</i>		19 601 658	19 696 233
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		18 917 379	16 247 487
<b>Résultat dilué par action (en euro)</b>	26	0,96 €	0,82 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		19 718 608	19 896 518
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		18 917 379	16 247 487

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Se reporter à sa définition et au mode de calcul utilisé par le Groupe Bigben au chapitre 2.3.1.

## 1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Note	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées			Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
					Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe		
<b>Capitaux propres au 31 mars 2019</b>		<b>19 500 119</b>	<b>39 000</b>	<b>43 439</b>	<b>81 305</b>	<b>605</b>	<b>164 350</b>	<b>0</b>	<b>164 350</b>
Résultat au 31 mars 2020					16 115		16 115	132	16 247
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						312	312		312
Ecart Actuariels sur PIDR					6		6		6
<b>Résultat global</b>					<b>16 121</b>	<b>312</b>	<b>16 433</b>	<b>132</b>	<b>16 565</b>
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère <sup>(1)</sup>					(3 898)		(3 898)		(3 898)
Augmentation de capital - NACON	27				102 974		102 974		102 974
Déconsolidation - MODELABS SOURCING					710		710		710
Contrat de liquidité					(122)		(122)		(122)
Changement taux d'IS					(336)		(336)		(336)
Plan Actions gratuites	26	218 384	437		1 902		2 339		2 339
Minoritaires					(43 858)		(43 858)	43 640	(218)
Autres							0		0
<b>Capitaux propres au 31 mars 2020</b>		<b>19 718 503</b>	<b>39 437</b>	<b>43 439</b>	<b>154 798</b>	<b>917</b>	<b>238 592</b>	<b>43 772</b>	<b>282 364</b>
Résultat au 31 mars 2021					14 700		14 700	4 218	18 918
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres						(627)	(627)	(72)	(699)
Ecart Actuariels sur PIDR					(90)		(90)	(15)	(105)
<b>Résultat global</b>					<b>14 610</b>	<b>(627)</b>	<b>13 983</b>	<b>4 131</b>	<b>18 114</b>
Contrat de liquidité					(4 851)		(4 851)	(9)	(4 860)
Plan Actions gratuites	26	251 155	502		4 689		5 191	1 180	6 371
Minoritaires					(49)		(49)	32	(17)
Autres					201		201	(201)	0
<b>Capitaux propres au 31 mars 2021</b>		<b>19 969 658</b>	<b>39 939</b>	<b>43 439</b>	<b>169 398</b>	<b>290</b>	<b>253 066</b>	<b>48 905</b>	<b>301 971</b>

(1) Suite au vote de l'Assemblée Générale du 19 juillet 2019 approuvant un dividende de 0,20 € par action au titre de l'exercice 2018/2019, distribution du dividende soit 0,20 € par action

## 1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€	Notes	mar. 2021	mar. 2020
<b>Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat de la période</b>		<b>14 700</b>	<b>16 115</b>
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			(1)
• Part revenant aux minoritaires		4 218	132
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		31 392	28 812
• Variation des provisions		395	(248)
• Plus et moins-values de cessions		(92)	10
• Résultat net du financement		1 609	1 394
• Autres produits et charges sans incidence financière		6 245	2 339
• Charge d'impôt		8 187	3 492
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>66 655</b>	<b>52 045</b>
Stocks		177	(8 780)
Créances d'exploitation		(7 276)	(8 636)
Dettes d'exploitation		845	(4 090)
<b>Variation du BFR</b>		<b>(6 254)</b>	<b>(21 506)</b>
<b>Trésorerie liée aux activités opérationnelles</b>		<b>60 401</b>	<b>30 539</b>
Impôt sur le résultat payé		(7 835)	(2 993)
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		<b>52 566</b>	<b>27 546</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(51 255)	(35 219)
Amortissements incorporés aux coûts de développement		0	622
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(1 377)	(1 253)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		161	4
Acquisition d'immobilisations financières	5	(69)	(561)
Cession d'immobilisations financières		56	3
Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales		(1 598)	(7 040)
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(54 083)</b>	<b>(43 444)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Augmentation des capitaux propres	1.3	0	102 974
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	27	0	(3 899)
(Rachats) et Reventes actions propres		(4 955)	46
Intérêts payés	24	(1 628)	(1 353)
Augmentation/(Diminution) des dettes sur loyers		(3 717)	
Encaissements provenant d'emprunts		99 997	35 454
Remboursements d'emprunts / Remboursement des dettes financières		(25 592)	(13 495)
<b>TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>64 105</b>	<b>119 727</b>
<b>Incidence des variations de cours de devises</b>		<b>(442)</b>	<b>(64)</b>
<b>Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie</b>		<b>62 145</b>	<b>103 766</b>
Trésorerie à l'ouverture		113 051	9 285
<b>Trésorerie à la clôture</b>	10	<b>175 197</b>	<b>113 051</b>

### ⇒ Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

---

## 2.1 BASE DE PREPARATION

### 2.1.1 Préambule

- **Informations relatives à l'entreprise**

Les états financiers comprennent la société BIGBEN INTERACTIVE SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe BIGBEN INTERACTIVE) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2021. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE (ci-après dénommé « Le Groupe »), acteur européen de l'édition de jeux vidéo, de la conception et de la distribution d'accessoires mobiles et gaming, ainsi que de produits audio, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses métiers.

Les comptes consolidés au 31 mars 2021 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 31 mai 2021. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 30 juillet 2021 et pourront donc éventuellement être modifiés (IAS 10.17).

- **Informations relatives au détournage de la branche Gaming devenue NACON**

Comme explicité lors de l'exercice précédent, l'un des faits majeurs de l'exercice 2019/20 fut l'apport partiel d'actif de la branche Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA vers une nouvelle entité NACON ainsi que de l'introduction en bourse de NACON SA.

Les principaux éléments relatifs à la constitution du Groupe composé par Nacon et ses filiales sont décrits au sein de ce préambule.

La société Nacon SAS, créée le 18 juillet 2019, est immatriculée sous le numéro 852 538 461 au RCS de Lille Métropole, pour une durée expirant le 17 juillet 2118.

Son objet social est le développement, l'édition, la commercialisation et la distribution de logiciels de jeux vidéo sous forme physique et numérique, ainsi que la conception, le développement, la fabrication et le négoce d'accessoires de jeux vidéo.

BIGBEN INTERACTIVE SA, maison-mère de Nacon, a développé au fil des ans un Pôle Gaming en France et à l'international, notamment au travers des filiales qu'elle a constituées, et a également procédé à des acquisitions de studios de jeux vidéo, avec pour objectif de devenir l'un des acteurs significatifs mondiaux dans le secteur des jeux vidéo sur tous supports et des accessoires apparentés.

La filialisation de cette activité au sein de la société Nacon s'est inscrite, du point de vue juridique et économique, dans une opération de structuration interne du groupe BIGBEN INTERACTIVE qui avait pour objectif d'optimiser l'organisation opérationnelle et stratégique des activités dédiées au Pôle Gaming.

L'apport partiel d'actif a été réalisé à l'issue d'un détournage des activités Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA, de BIGBEN INTERACTIVE Espana et de BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd, l'ensemble des actifs des autres filiales essentiellement concentrés sur l'activité Gaming ayant été apportés intégralement à Nacon SA. En revanche, en Espagne et à Hong Kong où les filiales de BIGBEN INTERACTIVE SA avaient une part importante de leur activité autre que l'activité Gaming, il a été procédé à une scission de ces filiales. Les actifs liés à l'activité Gaming ont été apportés en conséquence à des nouvelles sociétés créées à cet effet, Nacon Gaming Espana et Nacon (HK) Ltd, préalablement à l'apport partiel d'actif, intégrant les titres des filiales « Gaming », effectué le 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1er octobre 2019 par BIGBEN INTERACTIVE SA en faveur de Nacon SA.

A la suite de l'apport partiel d'actif, Nacon détenait, directement ou indirectement, les titres des sociétés Nacon (HK) Ltd, Nacon Gaming Espana, BIGBEN INTERACTIVE Belgium SA, BIGBEN INTERACTIVE Nederland BV, BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne), BIGBEN INTERACTIVE Italia SpA, Games.fr SAS, Cyanide SAS, Amusement Cyanide Inc., Eko Software SAS, Kylotonn SAS, Spiders SAS, Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard) et de la joint-venture BIGBEN INTERACTIVE USA Inc.

Cette réorganisation a permis de conférer une identité propre au Pôle Gaming, en le dotant de moyens propres et adaptés pour accroître son développement notamment en matière de financement. Pour accompagner sa croissance future et poursuivre son éventuelle politique sélective d'acquisitions de studios de jeux, Nacon a ensuite levé des fonds par voie d'offre au public en mars 2020 (se référer à la section 2.2.4). Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE a conservé le contrôle de Nacon à l'issue de ces opérations de financement et détient au 31 mars 2020 76,67% du capital de NACON SA.

La filialisation des activités Gaming en France, Hong-Kong et Espagne et la constitution juridique du Groupe Nacon au 1er octobre 2019 au travers de l'apport partiel d'actifs des activités Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA à Nacon SAS s'analyse comme une opération de restructuration interne comptabilisée en valeur comptable. Dans ce contexte, et en l'absence de précision dans les IFRS pour de telles opérations de regroupement d'entreprises sous contrôle commun, Nacon a établi ses premiers comptes consolidés pour l'exercice clos le 31/03/2020 dans la continuation des comptes combinés déjà établis comme si les opérations d'apports avaient été réalisées à l'ouverture de l'exercice comparatif, au 1er avril 2018.

## 2.1.2 Périmètre de consolidation

### ► Liste des sociétés consolidées

**Au 31 mars 2021 :**

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
<b>Entités Bigben Audio Telco</b>			
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100,00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100,00%	Intégration globale
BIGBEN ESPANA SL	Espagne	100,00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED POLSKA ZO.O	Pologne	100,00%	Intégration globale
<b>Entités Nacon Gaming</b>			
NACON SA	France	76,67%	Intégration globale
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	76,67%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	76,67%	Intégration globale
NACON HK Ltd.	Hong-Kong	76,67%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	76,67%	Intégration globale
NACON GAMING ESPANA SL	Espagne	76,67%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	76,67%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	76,67%	Intégration globale
KYLOTONN SAS	France	76,67%	Intégration globale
CYANIDE SAS	France	76,67%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT Inc.	Canada	76,67%	Intégration globale
EKO SOFTWARE SAS	France	76,67%	Intégration globale
SPIDERS SAS	France	76,67%	Intégration globale
LUNAR GREAT WALL STUDIOS S.r.l.	Italie	40,75%	Intégration globale
NACON GAMING INC	Etats-Unis	76,67%	Intégration globale
NACON PTY Ltd	Australie	76,67%	Intégration globale
NEOPICA Srl	Belgique	76,67%	Intégration globale

### ► Variation de périmètre

Cf. note 2.2.2

#### **Entités Bigben Audio Telco**

Néant.

#### **Entités Nacon Gaming**

Depuis l'introduction en bourse de NACON SA le 04 mars 2020, BIGBEN INTERACTIVE SA ne détient plus que 76,67% du capital de NACON SA et de ses filiales.

La société Bigben Interactive USA, sans activité ces dernières années, a été dissoute le 17 août 2020. Cette société, qui était intégrée dans les comptes du groupe selon la méthode de mise en équivalence, a par conséquent été déconsolidée et ne fait plus partie du périmètre de consolidation depuis le 30 septembre 2020.

Une participation complémentaire de 10% dans le capital de Lunar Great Wall Studios Srl (Raceward) a été prise le 7 octobre 2020 par la Société NACON SA, portant la participation à 53,15% de cette société.

Néopica Srl est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe NACON et donc par le biais de sa participation, dans celui du Groupe Bigben depuis le 19 octobre 2020, date de son acquisition.

## 2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020/2021

### 2.2.1 Développement commercial

En 2020/2021, le chiffre d'affaires annuel consolidé des activités poursuivies atteint 292,8 M€, en forte hausse de 11,1 % par rapport à 2019/20.

#### **GAMING**

Cette croissance s'appuie sur la performance de Nacon Gaming dont les ventes annuelles progressent de 37,4% à 177,8 M€.

L'activité Accessoires réalise un chiffre d'affaires record de 103,1 M€, en hausse de 96,1% grâce à la contribution des casques premium RIG®, aux ventes soutenues des manettes sous licence, et au démarrage en fin d'exercice des accessoires pour la nouvelle console Xbox® Series X|S.

L'activité jeux vidéo a été caractérisée par un triplement des ventes issues du back catalogue<sup>(3)</sup> à 31,0 M€, et le succès des sorties de l'exercice. Malgré les décalages de sorties majeures sur l'exercice 2021/22, le chiffre d'affaires ne ressort qu'en léger recul (- 2,4%) à 69,0 M€, par rapport à l'exercice 2019/20.

La part du chiffre d'affaires digital continue de progresser et représente dorénavant 73% du d'affaires Jeux de Nacon Gaming en 2020/2021 contre 69% en 2019/2020.

#### **AUDIO/TELCO**

Parallèlement, Bigben Audio/Telco a fait face à trois confinements qui ont fortement impacté ses réseaux de distribution. Dans ce contexte, l'activité a démontré sa capacité de résilience en limitant la baisse de son chiffre d'affaires à 115,0 M€, soit -14,2% par rapport à 2019/20, et en optimisant ses marges grâce à un mix produits Audio/Telco plus favorable :

Malgré la lenteur du déploiement de la 5G, les ventes de l'activité Mobile atteignent 87,9 M€ (-15,3% par rapport à 2019/20) avec une contribution très significative des gammes premium *Just Green®* et *Force Case®*.

Le chiffre d'affaires Audio ressort à 26,9 M€ (-9,3% par rapport à 2019/20). Il tient compte d'une bonne tenue des ventes de la gamme *Thomson®*, et du succès du référencement des gammes dans les 600 nouveaux points de ventes des secteurs de la décoration et du bien-être.



## 2.2.2 Evolution du périmètre

### Entités Bigben Audio Telco

- Néant

### Entités Nacon Gaming

- Dissolution de Bigben USA

La société Bigben USA, sans activité ces dernières années, a été dissoute le 17 août 2020. Cette société, qui était intégrée dans les comptes du groupe Nacon selon la méthode de mise en équivalence, a par conséquent été déconsolidée et ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 31 mars 2021.

- Acquisition d'une participation complémentaire dans le capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l. (RaceWard)

Bigben Interactive avait pris le 29 juillet 2019 une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard, avec une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaires du capital.

La filiale Nacon, qui s'est vu transférer cette participation comme toutes les autres participations dans des studios de jeu vidéo au titre de l'apport partiel d'actifs effectué le 31 octobre 2019, a exercé l'option susdite le 7 octobre 2020, portant sa participation à 53,15% et a réglé ce complément de participation en numéraire. Créé en 2016 et basé à Milan, le studio en pleine expansion a développé son équipe et atteint à fin septembre 2020 un effectif d'une quarantaine de collaborateurs passionnés de simulation de jeux de racing et plus particulièrement de motos.

La prise de participation dans ce studio a permis au Groupe Bigben, à travers son pôle Nacon-Gaming de renforcer son expertise sur le segment Racing qui est un des piliers majeurs de son portefeuille Jeux vidéo en développant des synergies avec ses autres studios. RaceWard utilise ainsi et contribue à améliorer, la technologie du KT Engine créée par le studio Kylotonn.

Conformément à la norme IFRS 3, cette acquisition complémentaire de titres d'entreprise déjà intégrée globalement a été considérée comme une transaction entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires et n'a pas entraîné de comptabilisation de goodwill complémentaire. Les intérêts minoritaires acquis ont ainsi été reclassés dans les Capitaux propres – Part du groupe et l'élimination du prix d'acquisition des titres a été imputé sur les Capitaux propres – Part du groupe. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres acquise a donc été comptabilisé dans les capitaux propres et les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs de la filiale concernée, y compris le goodwill, n'ont pas été modifiées.

- Acquisition de l'intégralité du capital de Neopica Srl

Nacon a acquis le 19 octobre 2020 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica. Des compléments de prix basés sur la qualité et le potentiel commercial des deux prochains développements de jeux de ce studio pourront être versés dans les 12 mois suivant la sortie de ces jeux. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendus.

Créé en 2007, entre-autres par Peter Vermeulen et Filip Hautekeete, Neopica est un studio belge reconnu qui a développé une soixantaine de jeux, dont nombre de *casual games* destinés à plaire au plus large public, en particulier les enfants, avant d'aborder des jeux de simulations plus complexes.

Une fructueuse collaboration lie Neopica à Nacon depuis plusieurs années. Neopica a ainsi réalisé les jeux de chasse *Hunting Simulator 1 & 2* puis le jeu de course *FIA European Truck Racing Championship*. Pour ce dernier jeu, Neopica a utilisé le moteur *KT Engine*, développé par KT Racing.

Installé en Belgique à Gand, le studio fait travailler environ 30 développeurs et développe aujourd'hui son expertise sur les consoles Next Gen (PlayStation®5 et Xbox Series X™).

M. Peter Vermeulen et M. Filip Hautekeete, actuels dirigeants et co-fondateurs du studio, continueront à diriger Neopica en jouissant d'une grande autonomie afin de pouvoir se concentrer sur l'aspect créatif de ses productions.

Neopica Srl est consolidé depuis début octobre 2020 dans les comptes du Groupe.

Se référer à la note 1 pour le traitement du goodwill et des compléments de prix afférents à cette acquisition.

### 2.2.3 Actionnariat

#### ► **Augmentation de capital de BIGBEN INTERACTIVE suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2019**

272.533 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 4 septembre 2019 principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

La condition de performance a été atteinte par l'ensemble des entités du Groupe dans leur intégralité ou partiellement et compte tenu des départs intervenus avant la date d'acquisition, 251.155 actions ont finalement été attribuées, à 485 bénéficiaires (dont 311 salariés ou mandataires sociaux des entités Nacon représentant 218.355 actions).

Le Groupe Bigben a en conséquence procédé le 7 septembre 2020 à l'émission de 251.155 actions nouvelles Bigben par incorporation de réserves.

La charge IFRS 2 résiduelle comptabilisée sur l'exercice 2020/2021 du groupe Bigben s'élève à 1,6 M€ (0,3 M€ pour les entités Audio/Telco du Groupe Bigben et 1,3 M€ pour le Groupe Nacon) avec pour contrepartie les réserves.

#### ► **Attribution d'Actions Gratuites BIGBEN INTERACTIVE 2020**

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 7 septembre 2020 a attribué 120.275 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 220 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 120.275 actions attribuées, soit 240.550 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

La charge IFRS 2 comptabilisée au titre de l'exercice 2020/2021 par Bigben pour ce plan s'élève à 1,0 M€ avec pour contrepartie les réserves.

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 a attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon soit 512 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 a attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.167.265 actions attribuées, soit 1.167.265 €uros, ayant été constituée lors de l'attribution.

La charge IFRS 2 comptabilisée au titre de l'exercice 2020/2021 par Nacon s'élève à 3,8 M€ avec pour contrepartie les réserves.

La charge consolidée IFRS 2 comptabilisée au titre de l'exercice 2020/2021 du Groupe Bigben pour ces deux plans s'élève ainsi à 4,8 M€ avec pour contrepartie les réserves (dont 3,8 M€ au niveau du Groupe Nacon).

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2021 se répartit comme suit :

#### **Capital et droits de vote au 31 mars 2021**

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote (1)
<b>Alain FALC (2)</b>	<b>PDG</b>	<b>13,0%</b>	<b>22,6%</b>
<b>Nord Sumatra (Bolloré)</b>	<b>Investisseur Institutionnel</b>	<b>19,8%</b>	<b>17,5%</b>
<b>Public</b>	<b>-</b>	<b>65,8%</b>	<b>59,9%</b>
<b>Auto-contrôle / Contrat de liquidité (3)</b>	<b>-</b>	<b>1,3%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>		<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

(1) droits de vote bruts

(2) directement et indirectement via AF Invest

(3) dont 1,25% (250 319 actions) dans le cadre du programme de rachat d'actions du 02 mars 2021, et 0,05% (9 650 actions) dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 mars 2021, le capital de la Société était composé de 19.969.658 actions et 22.662.590 droits de vote bruts.

#### **2.2.4 Autres évènements**

##### **► Crise sanitaire de la Covid-19 (Coronavirus)**

Le Groupe Bigben a été impacté par cette crise sanitaire mondiale :

- Perturbation de ses sources d'approvisionnement asiatiques en début d'exercice
- Fermeture des magasins lors des trois confinements (printemps 2020, automne 2020 et printemps 2021) imposés par les principaux pays européens
- Mesure de protection des salariés et tiers

Afin de gérer au mieux la crise sanitaire de la Covid-19, le Groupe s'est mis dès le début de la crise en ordre de marche pour en réduire au maximum les effets directs sur ses opérations et sur ses coûts. Les services support et les équipes de développement ont été mis en grande majorité en télétravail jusque mai 2020 tandis que l'entrepôt logistique a adapté sa charge de travail pour opérer en équipe réduite et dans le respect des règles sanitaires. Bigben n'a ainsi eu recours au chômage partiel que pour les collaborateurs dont l'activité a été suspendue ou rendue impossible en télétravail.

Le Groupe a mené un plan de déconfinement strict dès la sortie des confinements successifs afin de préserver la santé de ses collaborateurs et les tiers à leur retour dans les locaux de l'entreprise et de permettre une reprise progressive de l'activité dans le respect des règles de prévention sanitaire.

L'approvisionnement des accessoires auprès des fournisseurs du groupe est revenu à la normale dès mi-avril 2020.

D'un point de vue économique, la crise sanitaire du Covid-19 a eu des effets contrastés sur les secteurs d'activité Nacon-Gaming et Bigben-Audio/Telco en 2020/21 :

C'est le chiffre d'affaires qui a été le plus lourdement affecté par les conséquences exceptionnelles de la crise du Covid-19 mais de manière contrastée entre ces deux secteurs d'activité :

##### **Nacon - Gaming**

- Le Groupe a pu s'appuyer sur le dynamisme de ses ventes digitales back catalogue qui représente 31 M€ en 2020/21 contre 11 M€ en 2019/20 ;
- La demande mondiale en accessoires liés aux nouveaux modes de télétravail, de visioconférence ou de loisirs (casques, manettes, etc.) a fortement augmenté au bénéfice des accessoires de Nacon ;
- Le Groupe Nacon qui avait anticipé ses approvisionnements n'a pas été affecté par la crise des composants qui a généré des ruptures de stock parmi les acteurs mondiaux du jeu vidéo, ce qui lui a permis de générer des ventes soutenues de manettes sous licence ;
- Le démarrage en fin d'exercice des accessoires pour la nouvelle console Xbox® Series X|S a connu un franc succès ;
- L'activité a ainsi vu son chiffre d'affaires progresser de 37,4% à 177,8 M€.

### **Bigben - Audio/Telco**

- Une contraction de la consommation de produits Audio/Telco a été visible lors des confinements successifs
- Le plan d'actions ciblé pour aborder la période de déconfinement et pallier la lenteur du déploiement de la 5G incluant notamment le développement de nouveaux accessoires, l'ouverture de nouveaux canaux de distribution « décoration et du bien-être » pour l'Audio, de nouvelles gammes *Justgreen®* et des campagnes promotionnelles dédiées pour dynamiser la distribution des produits physiques a été appliqué en amont même de la réouverture des magasins et a permis à l'activité, dans ce contexte, de démontrer sa capacité de résilience en limitant la baisse de son chiffre d'affaires à 115,0 M€, soit -14,2% par rapport à 2019/20.

Le chiffre d'affaires global de Bigben a ainsi augmenté de 11,1%.

La rentabilité s'est également améliorée grâce à une optimisation des marges tant pour le Gaming (part des ventes digitales en hausse) que pour l'Audio/Telco (mix produits plus favorable).

Peu de tensions de trésorerie ont été rencontrées :

- le pôle Gaming disposait de liquidités importantes pour son développement du fait de la récente introduction en bourse de Nacon en mars 2020 qui lui avait permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction)
- tandis que les entités Audio/Telco ont
  - o financé leur propre besoin en fonds de roulement sur les 9 premiers mois de l'exercice 2020/21 en faisant appel aux prêts garantis par l'Etat français (obtention de deux Prêts garantis par l'Etat français (PGEs) en mai et juin 2020 pour un montant global de 15 M€) ;
  - o réalisé ensuite en février 2021 un placement de 87,3 millions d'euros d'obligations senior conditionnellement garanties échangeables en actions de la société NACON ;
  - o 12,5 M€ de PGEs ont ainsi été remboursés par anticipation en mars 2021 et 2,5 M€ le seront en juin 2021.

### ► **Evolution de l'endettement**

Comme susmentionné, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE a obtenu au cours de l'exercice 2020/21 deux Prêts garantis par l'Etat français (PGE) de 10 M€ et de 5 M€ auprès de trois établissements bancaires. Ces prêts étaient remboursables sous un an avec possibilité pour le Groupe de demander le rééchelonnement des sommes dues sur une période de cinq ans. À la suite de l'émission d'obligations échangeables qui a permis à la société BIGBEN INTERACTIVE SA de lever 87,3 M€, 12,5 M€ de ces PGEs ont été remboursés par anticipation en mars 2021. Ne subsistent au 31 mars 2021 que 2,5 M€ qui ont été remboursés en juin 2021. Ce prêt subsistant a de ce fait été présenté en passifs courant.

La société BIGBEN INTERACTIVE SA a également remboursé conformément à ses plans d'amortissements ses échéances de crédit baux.

### ► **Emission d'obligations échangeables en actions Nacon**

La Société, a émis, le 19 février 2021, un emprunt composé d'obligations senior conditionnellement garanties échangeables en actions ordinaires existantes de la filiale NACON SA pour un montant de 87,3 millions d'euros, à échéance 2026 (les "**Obligations**").

Les Obligations, d'une valeur nominale unitaire de 100.000 euros, ont une échéance de 5 ans, portent un intérêt de 1,125 % et ont été émises au pair. À moins qu'elles n'aient été préalablement échangées, remboursées ou rachetées et annulées, les Obligations seront remboursées à échéance à un prix correspondant à 103 % du nominal (la « **Valeur de Remboursement** »), sous réserve de la décision de la Société de remettre des actions de la société NACON SA et, le cas échéant, un montant additionnel en numéraire.

Le prix d'échange initial unitaire des Obligations a été fixé à 9,60 euros, correspondant à une prime initiale de 20% par rapport au cours de référence de l'action NACON qui correspond au prix final du placement concomitant (réalisé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres, le « **Placement Accéléré Concomitant** ») d'actions existantes de NACON SA par les coordinateurs globaux et teneurs de livre associés, afin de faciliter la mise en place de la couverture de certains souscripteurs des Obligations.

Le nombre d'actions vendues dans le cadre du Placement Accéléré Concomitant a représenté environ 3 millions d'actions. Une facilité de prêt-emprunts d'actions NACON SA a été mise en place par la Société auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC, une filiale de BNP Paribas SA, dont le rôle est de prêter ces actions aux souscripteurs désireux de couvrir leur exposition aux actions NACON SA résultant des Obligations.

Les Obligations sont échangeables à partir de la date d'émission des Obligations (incluse) jusqu'au 51<sup>ème</sup> jour ouvré

avant la date d'échéance ou, en cas de remboursement anticipé au choix de la Société, le 10<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de remboursement concernée.

En cas d'échange, la Société aura la possibilité de verser un montant en numéraire, de remettre des actions NACON SA ou une combinaison des deux. Le prix d'échange sera soumis aux ajustements usuels conformément aux modalités des Obligations (les « **Modalités** »).

Les Obligations pourront être remboursées avant l'échéance au gré de la Société et au gré des porteurs obligataires sous certaines conditions. En particulier, la Société aura la possibilité de rembourser la totalité, mais pas uniquement une partie, des Obligations en circulation à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus non encore payés conformément aux Modalités (i) à compter du 11 mars 2024 jusqu'à la date d'échéance (exclue) si la moyenne arithmétique du produit des cours de bourse moyens pondérés par les volumes de NACON SA observés sur Euronext Paris et du ratio d'attribution d'actions par Obligation en vigueur (calculée sur une période de 20 jours de bourse choisis par la Société parmi les 40 jours de bourse consécutifs se terminant (et incluant) le jour de bourse qui précède la publication de l'avis de remboursement anticipé) est supérieur à 130.000 euros, ou (ii) si moins de 15% du montant nominal total des Obligations initialement émises (y compris d'éventuelles Obligations assimilables) restent en circulation.

En cas de changement de contrôle de la Société ou de NACON SA, de la survenance d'un événement de liquidité ou de la radiation des actions de NACON SA (tels que ces termes sont définis dans les Modalités), tout détenteur d'Obligations aura la possibilité de demander à la Société de rembourser tout ou partie de ses Obligations à la Valeur de Remboursement majorée des intérêts courus mais non payés.

La Société détient actuellement directement 76,67% de Nacon. En cas d'échange de l'intégralité des Obligations ou d'exercice de l'option de remboursement en actions, la Société détiendra une participation directe de 66% du capital et des droits de vote de la Société.

#### *Nantissement*

Dans le cadre d'une émission d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de NACON SA à échéance 2026 (les « **Obligations** »), la Société s'était engagée à ce que les porteurs d'Obligations bénéficient d'un nantissement de compte-titres sur lequel seraient inscrites des actions existantes de NACON SA (les « **Actions Nanties** ») représentant à tout moment 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations.

Le 9 avril 2021, la Société a conclu une convention de nantissement de compte-titres avec BNP Paribas Securities Services (en qualité d'agent payeur et d'agent centralisateur), la masse des porteurs d'Obligations représentée par Aether Financial Services et Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des obligataires.

La déclaration de nantissement relative au compte-titres ouvert dans les livres de BNP Paribas Securities Services (en qualité de teneur du compte-titres nanti), incluant le compte-espèces associé ouvert dans les livres de BNP Paribas S.A. (en qualité de teneur du compte-espèces nanti), ainsi que l'attestation de constitution de nantissement du compte-titres et l'attestation de constitution de nantissement de compte-espèces associé ont été signées le 9 avril 2021.

Au 9 avril 2021, la Société a transféré 18.187.500 actions de NACON SA (les « **Actions** ») sur le compte nanti représentant 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations à cette date.

Conformément aux modalités modifiées (les « **Modalités** »). Dans ce cadre, la Société s'est engagée à conserver sur le compte-titres nanti, jusqu'à entier remboursement de l'ensemble des Obligations, un nombre d'Actions au moins égal à 200% du nombre d'actions sous-jacentes aux Obligations (le « **Taux de Couverture** »), étant précisé qu'en cas d'exercice par la Société de son option de remise pour partie d'Actions et/ou d'un montant en numéraire (*Share Cash Combination Election* ou *Cash Election*, le cas échéant tels que définis dans les Modalités), le nombre d'Actions, le cas échéant, en excès du Taux de Couverture compte-tenu du nombre d'Obligations en circulation, sera restitué à la Société sur instruction de l'agent centralisateur principal dans les 5 jours ouvrés après la fin de mois civil, dans une proportion fixée par l'agent de calcul.

Le nombre d'Actions Nanties fera l'objet d'ajustement réguliers jusqu'à échéance des Obligations en fonction notamment du nombre d'Obligations existantes, de l'exercice par les porteurs de leur droit à échange (et d'exercice par la Société de son droit à remettre des Actions et/ou du numéraire) ou d'ajustements du prix d'échange conformément aux Modalités des Obligations.

Il est également rappelé que le non-respect par la Société du ratio de couverture de 200% évoqué ci-dessus ou la nullité du nantissement consenti constituerait un cas de défaut conformément aux, et dans les conditions des Modalités.

## 2.2.5 Evènements post clôture du 31 mars 2021

### ► Poursuite de la crise sanitaire de la Covid-19 (Coronavirus)

Le Groupe entend poursuivre la politique mise en place pour se prémunir des effets de la crise sanitaire.

Le carnet de commandes du Groupe permet d'envisager un écoulement des stocks satisfaisant dans les mois à venir.

Les créances clients du 31 mars 2021 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

Le Groupe n'anticipe pas de difficultés de trésorerie : le pôle Gaming dispose toujours de liquidités importantes pour son développement du fait de l'introduction en bourse de NACON en mars 2020 qui lui avait permis de lever 103 M€ (après déduction des frais d'introduction) tandis que les entités Audio/Telco financeront leur propre besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2021/22 grâce aux 84,6 M€ levés (après déduction des frais d'émission de 2,7 M€) lors de l'émission d'obligations échangeables en actions Nacon en février 2021.

Ainsi, le groupe est en mesure de poursuivre et développer ses activités au cours de l'exercice 2021/22.

### ► Evolution de l'endettement

A noter, comme susmentionné, le remboursement par anticipation post clôture en juin 2021 du dernier Prêt garanti par l'Etat français (PGE) de 2,5 M€ auprès du dernier établissement bancaire concerné. Ce prêt subsistant a de ce fait été présenté en passifs courant au 31 mars 2021.

### ► Evolution de périmètre

#### ◆ Acquisition de l'intégralité du capital de Passtech Games

Le 1er avril 2021, Nacon SA a acquis 100 % du capital et des droits de vote de Passtech Games

Créé en 2012, PASSTECH a forgé son expérience en développant plusieurs jeux (*Space Run*, *Space Run Galaxy*, *Masters of Anima*) sur différentes plateformes avant de se spécialiser sur les jeux d'action rogue like avec *Curse of the Dead Gods*®, sorti récemment et qui rencontre un énorme succès tant critique que commercial.

Cette opération permet à NACON de soutenir le remarquable savoir-faire de l'équipe de développeurs spécialisés dans la création de jeux d'action rogue-like.

#### ◆ Acquisition de l'intégralité du capital de Big Ant

Le 3 mai 2021, Nacon SA a acquis 100 % du capital et des droits de vote de Big Ant pour un prix global maximum de 35 M€, sur la base de :

- un prix net de 15 M€ (après déduction du cash et de la dette) payé à la signature, intégralement en numéraire ;
- un complément de prix, payable pour 50 % en numéraire et pour 50% par création d'actions nouvelles Nacon, basé sur les performances jusqu'au 31 mars 2024.

Créé en 2001 par un vétéran de l'industrie du jeu vidéo, Ross Symons, Big Ant est l'un des plus grands et des plus anciens développeurs indépendants de jeux vidéo d'Australie. Le studio a développé des jeux pour des franchises légendaires comme *Spyro the Dragon* mais est surtout connu pour ses franchises sportives de grande qualité telles que l'Australian Football League (AFL), Rugby League, le tennis et le cricket.

## 2.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à l'exercice clos au 31 mars 2021 avec, en comparatif, l'exercice clos au 31 mars 2020 issu des comptes consolidés et établi selon le même référentiel. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, entrés en vigueur et applicables aux exercices couverts par les comptes combinés, sont détaillées ci-dessous.

► **Normes et interprétations nouvellement applicables à l'exercice clos le 31 mars 2021**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IAS1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative	01/01/2020
Modification des références au cadre conceptuel dans les normes	01/01/2020
Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence ; Phase 1	01/01/2020
Définition d'une entreprise (amendement IFRS3)	01/01/2020
Modification temporaire d'IFRS 16 - Compensation de loyers dans le cadre de Covid-19	01/01/2020

L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

► **Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2021**

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel	Non encore connue
Modifications d'IFRS 13 – Coûts d'exécution d'un contrat (hors dispositions transitoires en l'absence d'adoption européenne).	Non encore connue
Améliorations annuelles – 2018-2020 (uniquement pour les amendements relatifs à IFRS 9 et IFRS 16)	Non encore connue

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire pour les exercices 2020-2021 ou 2022-2023.

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur adoption.

► **Utilisation de l'indicateur alternatif de performance « EBITDA »**

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") se définit comme le résultat d'exploitation courant avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels. Il s'agit en effet des revenus avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Cet EBITDA basé sur le résultat d'exploitation courant n'intègre donc pas les charges IFRS 2 relatives aux actions gratuites et stock-options ni les autres éléments opérationnels non récurrents puisque ces derniers sont exclus du résultat d'exploitation courant.

Le Groupe considère l'EBITDA, comme un indicateur alternatif de performance.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière. Ainsi, l'EBITDA mesure la capacité d'une organisation à dégager une marge sur la vente de produits ou de services sur une période donnée sans tenir compte des pratiques d'amortissement qui peuvent varier selon les pays et les secteurs d'activité.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

► **Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »**

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés des ventes *Retail* (jeux *Retail*, accessoires Gaming et Mobile, produits Audio).

Se référer également à la Note 18 – « Achats consommés ».

► **Utilisation de l'indicateur « Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle »**

Le Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle du Groupe Bigben Interactive se définit comme le résultat opérationnel courant (ROC) avant amortissement du poste « Relation Clientèle » qui correspond à la relation clientèle reconnue lors de l'affectation du prix d'acquisition des filiales.

Le Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard.

(en k€)	mar. 2021	mar. 2020
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>36 210</b>	<b>23 686</b>
Amortissement Relation Clientèle	1 115	1 115
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle</b>	<b>37 325</b>	<b>24 801</b>
<i>Taux de ROC avant amort. RC en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>12,7%</i>	<i>9,4%</i>

Au 31 mars 2021, l'amortissement correspond à la relation clientèle Accessoires téléphonie mobile comptabilisée lors de l'acquisition du groupe ModeLabs au 1er septembre 2011 pour un montant brut de 22 300 k€. Cette relation clientèle est depuis amortie en linéaire sur 20 ans.

Le Groupe considère le Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle comme un indicateur de performance non IFRS. Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de son résultat opérationnel courant issu des activités commerciales courantes du Groupe, plus directement corrélé à la génération de flux de trésorerie permettant aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

### 2.3.2 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

► **Recours à des estimations**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

En particulier, sur les exercices couverts par les comptes consolidés aux 31 mars 2020 et 2021, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- la valeur recouvrable des goodwills afin d'identifier d'éventuelles perte de valeur (Note 1)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (Note 6)
- les provisions (Note 14)
- les durées d'utilisation des coûts de développement relatifs aux jeux (cf ci-dessous)

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Dans le cadre de l'application d'IAS 38, les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes.

Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo, du poids croissant des ventes de jeux sur plateformes et de l'allongement de la durée de vie des jeux corrélativement, les modalités d'amortissement actuelles des coûts de développement des nouveaux jeux commercialisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 par BIGBEN INTERACTIVE par le biais



de sa filiale Nacon S.A. consistent en un amortissement dégressif sur quatre ans.

#### ▶ Bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

#### ▶ Comparabilité des comptes

Les méthodes comptables exposées ci-dessus ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

### 2.3.3 Principes de consolidation

Les principes de consolidation ci-dessous sont les principes « génériques » de consolidation qui ont été appliqués par BIGBEN INTERACTIVE :

#### ▶ Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont consolidées dès la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle. Les sociétés dans lesquelles le Groupe BIGBEN INTERACTIVE, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels clos au 31 mars 2021, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### ▶ Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

#### ▶ Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

#### ▶ Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

### ▶ Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par BIGBEN INTERACTIVE. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les comptes des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### ▶ Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles BIGBEN INTERACTIVE exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

### ▶ Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble combiné.

### ▶ Conversion en euro des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

Les filiales étrangères du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen du trimestriel au cours duquel ont lieu les transactions.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, dans une composante séparée dans les capitaux propres.

### ▶ Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

## 2.3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des comptes.

## 2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,

- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 35,36 et 37).

## 2.3.6 Informations sectorielles

### ► Activités

BIGBEN INTERACTIVE, acteur majeur de la convergence numérique, propose une large gamme de produits et d'accessoires répondant aux besoins de ses grands marchés :

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » sont, la plupart du temps communs. Le groupe ne détermine par conséquent qu'un Résultat Opérationnel Courant pour le Groupe NACON.

Les jeux développés par les studios acquis Kylotonn, Cyanide, EKO, Spiders, RaceWard et Neopica sont ou seront commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de NACON.

La société Nacon SA a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les ventes de jeux sous forme digitale sont exclusivement facturées depuis la France.

Les filiales de distribution du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits « gaming ». La filiale basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des accessoires auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Nacon a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du Groupe Nacon.

De la même manière, les activités Audio et Telco de BIGBEN INTERACTIVE sont également très intégrées entre elles : avec la montée en puissance des objets connectés, le marché de l'Audio est en train de converger vers celui du Telco, les clients sont souvent communs et la maison-mère BIGBEN INTERACTIVE SA en charge de l'Audio et sa filiale Bigben Connected en charge du Telco dispose d'un management commun en la personne de Monsieur Michel Bassot, à la fois Directeur Général Délégué de BIGBEN INTERACTIVE SA et Président de Bigben Connected SAS.

Les produits développés par le pôle Audio/Telco du Groupe Bigben sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global Audio/Telco de Bigben.

Le pôle Audio/Telco du Groupe Bigben a ses propres fonctions commerciales, marketing et financières.

Les filiales de distribution Audio/Telco du Groupe basées à l'étranger sont chargées des ventes physiques de l'ensemble des produits «Audio/Telco». La filiale Bigben HK Ltd basée à Hong Kong est chargée principalement du développement et de l'approvisionnement des produits Audio et Telco auprès de partenaires fabricants.

Ainsi, chaque filiale du Groupe Bigben a un rôle spécifique dans la chaîne de valeur du pôle Audio/Telco.

Dans ce contexte, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE considère qu'il opère ses activités au sein de deux secteurs d'activité opérationnels qui ont chacun des caractéristiques économiques spécifiques et représente un marché distinct.

Les deux secteurs d'activité du Groupe BIGBEN INTERACTIVE retenus sont le secteur « Bigben - Audio / Telco » et le secteur « Nacon - Gaming ».

- ♦ **Le secteur « Nacon - Gaming »** regroupe le développement, l'édition et la distribution de jeux vidéo ainsi que la conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et PC ; les jeux vidéo et les accessoires s'adressent au même marché et ont les mêmes caractéristiques économiques ; il représente le périmètre actuel du Groupe Nacon
- ♦ **Le secteur « Bigben – Audio / Telco »** regroupe la conception et la distribution d'accessoires pour smartphones et tablettes (activité Mobile) et la conception et distribution de produits Audio (casque, enceinte...)

sous marque *Bigben*, *Lumin'Us*, *AromaSound* ou *Thomson* (activité Audio) ; il représente le périmètre du Groupe Bigben hors Groupe Nacon.

L'information présentée ci-dessous est celle qui est désormais utilisée par le principal décideur opérationnel du groupe Bigben pour ses besoins du reporting interne permettant une analyse pertinente de l'activité et des risques. Le principal décideur opérationnel du Groupe Bigben au sens d'IFRS 8 est un binôme qui réunit le Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe Bigben.

#### Détail du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

La communication du groupe est organisée prioritairement par secteurs d'activité.

en milliers d'euros	31-mars-21			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>172 281</b>	<b>89 471</b>	<b>31 082</b>	<b>292 833</b>
Bigben - Audio/Telco	122	87 940	26 937	<b>114 999</b>
Nacon - Gaming	172 158	1 531	4 145	<b>177 834</b>

en milliers d'euros	31-mars-20			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>123 927</b>	<b>104 790</b>	<b>34 781</b>	<b>263 498</b>
Bigben - Audio/Telco	566	103 799	29 705	<b>134 071</b>
Nacon - Gaming	123 361	991	5 075	<b>129 427</b>

Du fait des modalités de détournage des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non-Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile pour le secteur « Audio / Telco ».

#### Détail du chiffre d'affaires par activités

Les activités de la Société et du Groupe sont articulées autour de trois métiers :

- Le Mobile couvre l'ensemble des accessoires pour smartphones
- L'Audio cible des produits grand-public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux comme pour les accessoires Mobile
- Le Gaming couvre à la fois
  - o Les accessoires pour consoles ;
  - o Le développement et l'Édition de jeux édités sous forme physique (en boîtes) et de jeux en téléchargement ;

en milliers d'euros		Cumul 12 mois		Contribution	
		mar. 2021	mar. 2020	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>		<b>292 833</b>	<b>263 498</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<i>dont</i>	<i>Gaming</i>	172 281	123 927	59%	47%
	<i>Mobile</i>	89 471	104 790	31%	40%
	<i>Audio</i>	31 082	34 781	11%	13%

► Chiffre d'affaires par zone géographique

en milliers d'euros		Cumul 12 mois		Contribution	
		mar. 2021	mar. 2020	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>		<b>292 833</b>	<b>263 498</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>dont</i>	<i>France</i>	133 557	149 190	45,6%	56,6%
	<i>Export</i>	159 276	114 308	54,4%	43,4%

<b>Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique</b>	<b>159 276</b>	<b>114 308</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Europe</i>	91 419	74 284	57,4%	65,0%
<i>Amérique du Nord</i>	50 632	24 754	31,8%	21,7%
<i>Asie</i>	16 899	14 792	10,6%	12,9%
<i>Afrique</i>	327	478	0,2%	0,4%

Cette répartition géographique est basée sur la localisation des clients facturés.

► **Chiffre d'affaires et résultat par secteurs d'activité**

(en k€)	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - Audio/Telco	Total GROUPE	Nacon - Gaming	Bigben - Audio/Telco
	mar. 2021	mar. 2021	mar. 2021	mar. 2020	mar. 2020	mar. 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>292 833</b>	<b>177 834</b>	<b>114 999</b>	<b>263 498</b>	<b>129 427</b>	<b>134 071</b>
Achats consommés	(171 001)	(84 342)	(86 659)	(154 573)	(50 377)	(104 196)
<b>Marge brute</b>	<b>121 833</b>	<b>93 493</b>	<b>28 340</b>	<b>108 925</b>	<b>79 050</b>	<b>29 875</b>
<i>Taux de marge brute en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>41,6%</i>	<i>52,6%</i>	<i>24,6%</i>	<i>41,3%</i>	<i>61,1%</i>	<i>22,3%</i>
Autres produits opérationnels	863	1 189	(326)	867	705	162
Autres achats et charges externes	(25 363)	(18 047)	(7 315)	(30 994)	(19 272)	(11 722)
Impôts et Taxes	(1 386)	(438)	(948)	(1 744)	(702)	(1 043)
Charges de Personnel	(26 848)	(14 954)	(11 894)	(22 991)	(10 985)	(12 006)
Autres charges opérationnelles	(1 603)	(1 035)	(567)	(1 565)	(436)	(1 129)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	104	95	9	0	0	0
<b>EBITDA</b>	<b>67 601</b>	<b>60 302</b>	<b>7 299</b>	<b>52 498</b>	<b>48 361</b>	<b>4 137</b>
<i>Taux d'EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>23,1%</i>	<i>33,9%</i>	<i>6,3%</i>	<i>19,9%</i>	<i>37,4%</i>	<i>3,1%</i>
Amortissements des immobilisations	(31 391)	(27 771)	(3 619)	(28 812)	(25 741)	(3 071)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>36 210</b>	<b>32 531</b>	<b>3 680</b>	<b>23 686</b>	<b>22 620</b>	<b>1 066</b>
<i>Taux de ROC en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>12,4%</i>	<i>18,3%</i>	<i>3,2%</i>	<i>9,0%</i>	<i>17,5%</i>	<i>0,8%</i>
Plans d'actions gratuites et stock-options	(6 371)	(5 057)	(1 314)	(2 339)	(2 038)	(301)
Autres éléments opérationnels non récurrents	0	0	0	(522)	0	(522)
Quote-part de résultat des sociétés MEE	0	0	0	(1)	(1)	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>29 840</b>	<b>27 474</b>	<b>2 366</b>	<b>20 823</b>	<b>20 580</b>	<b>243</b>
Produits financiers	3 448	2 108	1 340	1 956		1 956
Charges financières	(6 183)	(3 615)	(2 569)	(3 039)		(3 039)
<b>Résultat financier</b>	<b>(2 735)</b>	<b>(1 506)</b>	<b>(1 229)</b>	<b>460</b>	<b>(619)</b>	<b>1 079</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>27 105</b>	<b>25 967</b>	<b>1 137</b>	<b>19 739</b>	<b>19 961</b>	<b>(222)</b>
Impôts sur les bénéfices	(8 187)	(7 721)	(467)	(3 492)	(4 705)	1 213
<b>Résultat net de la période</b>	<b>18 917</b>	<b>18 246</b>	<b>671</b>	<b>16 247</b>	<b>15 256</b>	<b>991</b>

**Résultat opérationnel courant avant amortissement de la Relation Clientèle :**

(en k€)						
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>36 210</b>	<b>32 531</b>	<b>3 680</b>	<b>23 686</b>	<b>22 620</b>	<b>1 066</b>
Amortissement Relation Clientèle	1 115	0	1 115	1 115	0	1 115
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement Relation Clientèle</b>	<b>37 325</b>	<b>32 531</b>	<b>4 795</b>	<b>24 801</b>	<b>22 620</b>	<b>2 181</b>
<i>Taux de ROC avant amort. RC en % du Chiffre d'affaires</i>	<i>12,7%</i>	<i>18,3%</i>	<i>4,2%</i>	<i>9,4%</i>	<i>17,5%</i>	<i>1,6%</i>

## 2.4 NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 2.4.1 Notes complémentaires au bilan

#### ○ Note 1 – Goodwill

en milliers d'euros	Total Bigben - Audio/Telco	Total Nacon - Gaming	TOTAL
<b>Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2020</b>	<b>34 831</b>	<b>29 072</b>	<b>63 903</b>
Regroupement d'entreprises	0	2 077	2 077
Perte de valeur	0	0	0
Activités abandonnées	0	0	0
<b>Goodwill issu des transactions de l'exercice clos au 31 mars 2021</b>	<b>34 831</b>	<b>31 150</b>	<b>65 980</b>

#### ⇒ Principe Comptable - Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par UGT ou groupe d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous. Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

#### **Description des transactions de l'exercice 2020/2021 :**

Le groupe a réalisé la transaction suivante au cours de l'exercice 2020/2021 :

- le 19 octobre 2020, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Neopica Srl.

#### **Neopica Srl**

Se référer au 2.2.2 Evolution du périmètre.

Nacon a acquis le 19 octobre 2020 en numéraire l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Neopica Srl. Des compléments de prix basés sur la qualité et le potentiel commercial des 2 prochains développements de jeux pourront être versés aux cédants dans les 12 mois suivant la sortie de ces jeux. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Neopica Srl est consolidé dans les comptes du Groupe à compter de la date d'acquisition.

Au vu de l'aspect non significatif pour le Groupe Nacon de l'acquisition de Neopica, aucune information financière pro forma détaillée n'est requise.

Les compléments de prix sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 0,6 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques de Neopica connues en date d'acquisition et de la note Metacritic obtenue pour ses derniers jeux *Overpass* et *Hunting Simulator 2*, respectivement sortis en février 2020 et juin 2020, en prenant l'hypothèse que les prochains jeux développés connaîtront a minima les mêmes succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments

de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement.

#### *Affectation du prix d'acquisition de Neopica Srl*

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de regroupement d'entreprises. La valorisation provisoire des actifs et passifs acquis de Neopica Srl se détaille comme suit :

	<b>En milliers d'euros</b>
Immobilisations corporelles	20
Impôts différés actifs	91
Créances	73
Disponibilités et divers	441
Charges constatées d'avance	4
Dettes diverses	-106
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>523</b>
Goodwill	2 077
Juste valeur de la contrepartie transférée	2 600

#### **Transactions ayant eu lieu sur l'exercice 2019/2020 et éventuelles incidences sur la période en cours**

Le groupe avait réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2019/2020

- le 29 juillet 2019, prise d'une participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard ;
- le 3 septembre 2019, acquisition de 100% des titres et des droits de vote de la société Spiders SAS.

Le groupe a réalisé les transactions suivantes au cours de l'exercice 2020/2021 :

- Acquisition par Nacon le 7 octobre 2020 d'une participation complémentaire de 10% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard portant sa participation de 53,15% ;

#### **RaceWard (Lunar Great Wall Studios S.r.l.)**

Le regroupement d'entreprise initial avait été réalisé en date du 29 juillet 2019, date de la prise de participation de 43,15% dans le capital du studio de développement italien Lunar Great Wall Studios S.r.l. plus connu sous le nom commercial RaceWard, par le Groupe Bigben. Le montant de la transaction a été intégralement payé en numéraire. Le Groupe Nacon auquel cette participation avait été transférée lors de l'apport partiel d'actifs du 31 octobre 2019 disposait d'une option exerçable à tout moment d'ici le 31 décembre 2021 pour acquérir 10% supplémentaire du capital de Lunar Great Wall Studios S.r.l. qu'il a exercé le 07 octobre 2020 portant sa participation à 53,15% et a réglé ce complément de participation en numéraire.

L'approche IFRS 10 repose sur une logique de « capacité à exercer un contrôle ». Au regard de l'absence d'existence d'obstacles à l'exercice du contrôle et des intérêts commerciaux éventuels respectifs des parties en présence, il en avait été conclu que le Groupe NACON exerçait depuis le 29 juillet 2019 le contrôle sur la Société Lunar Great Wall Studios S.r.l. et que cette Société devait être consolidée.

Conformément aux règles de la norme IFRS 3, un goodwill de 0,3 M€ avait ainsi été comptabilisé en « Actif incorporel » dans le Bilan du 31 mars 2020. Au 31 mars 2021 la détermination de ce goodwill est définitive, sans modification par rapport à l'allocation provisoire du 31 mars 2020.



	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	56
Créances	66
IDA	457
Charges constatées d'avance	0
Disponibilités et divers	0
Provisions pour risques	-11
Dettes	-950
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-383</b>
<b>Part des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>-165</b>
Goodwill	345
Juste valeur de la contrepartie transférée	180

Nacon a ensuite exercé l'option susdite le 7 octobre 2020, portant sa participation à 53,15% et a réglé ce complément de participation en numéraire.

Conformément à la norme IFRS 3, cette acquisition complémentaire de titres d'entreprise déjà intégrée globalement a été considérée comme une transaction entre la part du groupe dans les capitaux propres et les intérêts minoritaires et n'a pas entraîné de comptabilisation de goodwill complémentaire. Les intérêts minoritaires acquis ont ainsi été reclassés dans les Capitaux propres – Part du groupe et l'élimination du prix d'acquisition des titres a été imputé sur les Capitaux propres – Part du groupe. L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres acquise a donc été comptabilisé dans les capitaux propres et les valeurs comptables consolidées des actifs et passifs de la filiale concernée, y compris le goodwill, n'ont pas été modifiées.

### **Spiders SAS**

Le regroupement d'entreprise avait été réalisé en date du 3 septembre 2019, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Spiders SAS par le Groupe Bigben. Le prix d'acquisition avait été intégralement payé en numéraire. Cette société avait été transférée à NACON par le biais de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019.

Deux compléments de prix relatifs à deux projets de développement en cours de la société Spiders pourront être versés intégralement en numéraire entre 2022 et 2024. Ceux-ci sont plafonnés et conditionnés à l'atteinte d'un niveau de qualité et d'un nombre d'exemplaires des futurs jeux vendu.

Les compléments de prix avaient été, lors des comptes semestriels au 30 septembre 2019 ainsi que dans les comptes annuels du 31 mars 2020, inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 2,4 M€. L'estimation de leur juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Nacon en date d'acquisition quant à la réalisation des conditions de versement de ces compléments de prix et tiennent compte principalement des statistiques de ventes historiques de Spiders connues en date d'acquisition et de la note Metacritic obtenue pour son dernier jeu *Greedfall* sorti en septembre 2019 en prenant l'hypothèse que les prochains jeux développés connaîtront a minima le même succès.

Les compléments de prix éventuels octroyés par le Groupe Nacon pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ces compléments de prix éventuels a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement au plus tard en 2024.

### *Affectation du prix d'acquisition de Spiders SAS*

Conformément à la norme IFRS 3, un goodwill provisoire de 5,3 M€ avait ainsi été comptabilisé dans le bilan au 31 mars 2020. Au 31 mars 2021 la détermination de ce goodwill est définitive, sans modification par rapport à l'allocation provisoire du 31 mars 2020.

La valorisation des actifs et passifs acquis de Spiders SAS se détaille comme suit :

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	4 622
Immobilisations corporelles	29
Immobilisations financières	13
Impôts différés actifs	781
Créances	524
Disponibilités et divers	204
Charges constatées d'avance	10
Provisions pour risques	-59
Dettes financières	-131
Dettes diverses	-424
Juste valeur des obligations de performance restant à rendre	-4 440
<b>Total des actifs nets identifiables acquis</b>	<b>1 127</b>
Goodwill	5 273
Juste valeur de la contrepartie transférée	6 400

**Rapprochement des décaissements relatifs aux acquisitions avec les flux de trésorerie au 31 mars 2021 :**

Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise	mar. 2021
Acquisition Neopica Srl	2 000
Acquisition Lunar Great Wall Studios Srl	39
Trésorerie nette acquise	-441
<b>Décaissements relatifs aux acquisitions de filiales nets de la trésorerie nette acquise</b>	<b>1 598</b>

**Test de valeur des Goodwill**

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ses deux UGTs sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2021, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

**Test de dépréciation sur l'UGT « Nacon-Gaming »**

Hypothèses :

WACC	8,45%
Taux de croissance à l'infini	2,0%

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte du dynamisme du secteur d'activité Gaming dans lequel opère le Groupe NACON.

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT *		<b>183 270 k€</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	<b>EBITDA</b>	<b>-43.00%</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	<b>% EBITDA</b>	<b>-15.6 pts</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	<b>% taux de croissance à l'infini</b>	<b>-23.8 pts</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	<b>WACC</b>	<b>+12.6 pts</b>

\* la valeur comptable de l'UGT correspond à l'actif net économique incluant un niveau de BFR normatif

Test de dépréciation sur l'UGT « Bigben-Audio/Telco »

Hypothèses :

WACC	<b>7,88%</b>
Taux de croissance à l'infini	<b>2,0%</b>

Le WACC et le taux de croissance à l'infini tiennent compte des caractéristiques du secteur d'activité Audio/Telco dans lequel opère l'UGT Bigben Audio/Telco (évolutions technologiques).

Test de sensibilité :

Valeur comptable de l'UGT		<b>106 325 k€</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de réduction de l'EBITDA sur l'année N+3 :	<b>EBITDA</b>	<b>-7.02%</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires sur l'année N+3 :	<b>% EBITDA</b>	<b>-0.8 pts</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de baisse du taux de croissance à l'infini :	<b>% taux de croissance à l'infini</b>	<b>-0.7 pts</b>
Seuil pour lequel la valeur recouvrable de l'UGT serait égale à sa valeur comptable en cas de hausse du taux d'actualisation (WACC) :	<b>WACC</b>	<b>+0.5 pts</b>

## ⇒ Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et marques).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs. Le Groupe Bigben reconnaît deux UGTs qui correspondent à ses deux secteurs d'activité opérationnels : « Bigben - Audio / Telco » et « Nacon - Gaming »

### Pour l'UGT « Bigben - Audio / Telco »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Audio/Telco », un grand nombre de coûts relatifs au « Telco » et à « l'Audio » sont mutualisés. Les clients « Audio » et « Telco » peuvent être communs. Les produits Audio et Telco sont en partie développés et approvisionnés indifféremment par Bigben HK Ltd. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les produits développés par les entités BIGBEN INTERACTIVE et Bigben Connected sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein de ce secteur opérationnel: le goodwill issu de l'acquisition de Modelabs a été affecté à cette UGT.

### Pour l'UGT « Nacon - Gaming »

Etant donné l'organisation très intégrée de l'activité « Gaming », un grand nombre de coûts relatifs aux « jeux vidéo » et « accessoires » sont mutualisés. Les clients « Jeux Vidéo » et « Accessoires » peuvent être communs. Le groupe ne détermine par conséquent pas de Résultat Opérationnel Courant par métier.

Les jeux développés par les studios acquis Kylotonn, Cyanide et EKO sont commercialisés par l'ensemble des entités du Groupe et participent par conséquent à la génération de cash flows global de l'UGT.

Par conséquent, il n'a été identifié qu'une seule UGT au sein du secteur opérationnel unique du groupe Nacon : les goodwill issus des acquisitions de studios et des autres entités du groupe Nacon ont été affectés à cette unique UGT.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

## ► Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
<b>Valeur brute</b>	<b>204 830</b>	<b>161 293</b>
Amortissements	(91 361)	(74 451)
Dépréciation	(379)	(605)
<b>Valeur nette</b>	<b>113 090</b>	<b>86 237</b>

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit au bail	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>2 223</b>	<b>8 442</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>22 300</b>	<b>78 392</b>	<b>0</b>	<b>1 979</b>	<b>113 338</b>
Acquisition	1 476	1 562				32 799		273	36 110
Variation de périmètre	80					5 919			5 998
Mise en place IFRS16				7 253					7 253
Cessions	(300)							(1 107)	(1 407)
<b>mar. 2020</b>	<b>3 478</b>	<b>10 004</b>	<b>2</b>	<b>7 253</b>	<b>22 300</b>	<b>117 110</b>	<b>0</b>	<b>1 145</b>	<b>161 292</b>
Acquisition	276	773		7 943		48 482	300	136	57 910
Variation de périmètre	12								12
Transferts						(12 562)			(12 562)
Cessions				(1 822)					(1 822)
<b>mar. 2021</b>	<b>3 766</b>	<b>10 777</b>	<b>2</b>	<b>13 374</b>	<b>22 300</b>	<b>153 030</b>	<b>300</b>	<b>1 281</b>	<b>204 830</b>
Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Marques	Fonds de commerce	Droit au bail	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres incorporels	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>(2 099)</b>	<b>(261)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(8 455)</b>	<b>(34 464)</b>	<b>0</b>	<b>(1 871)</b>	<b>(47 150)</b>
Dotations	(1 253)				(1 115)	(18 749)		(79)	(21 196)
Variation de périmètre						(5 767)			(5 767)
Mise en place IFRS16				(2 350)					(2 350)
Cessions	300							1 107	1 407
<b>mar. 2020</b>	<b>(3 052)</b>	<b>(261)</b>	<b>0</b>	<b>(2 350)</b>	<b>(9 570)</b>	<b>(58 980)</b>	<b>0</b>	<b>(843)</b>	<b>(75 056)</b>
Dotations	(200)			(2 453)	(1 115)	(26 515)		(121)	(30 404)
Variation de périmètre	(12)								(12)
Transferts						12 562			12 562
Cessions				1 170					1 170
<b>mar. 2021</b>	<b>(3 264)</b>	<b>(261)</b>	<b>0</b>	<b>(3 633)</b>	<b>(10 685)</b>	<b>(72 934)</b>	<b>0</b>	<b>(964)</b>	<b>(91 740)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>503</b>	<b>10 516</b>	<b>2</b>	<b>9 741</b>	<b>11 615</b>	<b>80 096</b>	<b>300</b>	<b>317</b>	<b>113 090</b>

Le poste « Marques » est principalement constitué au 31 mars 2021 des marques du studio de développement Cyanide, de la marque RIG™ appartenant au Groupe NACON suite à l'acquisition sur l'exercice 31 mars 2019 de Cyanide (cf Note 1) et de l'acquisition des actifs RIG auprès de « Poly » sur l'exercice 31 mars 2020).

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les montants des Crédits d'impôts Jeux Vidéo (CIJV) dont bénéficient les studios de développement du Groupe sont comptabilisés en réduction des coûts de développement.

### ⇒ Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les Marques ne sont pas amorties. Elles ne font pas l'objet d'un test de dépréciation individuel mais sont regroupées avec l'ensemble des goodwill et actifs de l'UGT dans le cadre d'un test de dépréciation annuel.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement du Groupe sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les dépenses de développement diminuées des éventuels crédits d'impôt afférents portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, pour chaque jeu, les cash flows prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des jeux, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux (allant actuellement de 1 à 4 ans) en dégressif selon les perspectives de ventes associées qu'il s'agisse de support digital ou physique, à compter du lancement commercial du jeu. Contrairement à la présomption de la norme IAS 38, le rythme des produits tirés de l'activité de l'édition de jeux constitue une base appropriée pour évaluer la consommation des avantages économiques des jeux puisque les produits tirés de l'exploitation commerciale des jeux et l'utilisation des immobilisations incorporelles sont très fortement corrélés. Les droits associés aux jeux n'ont plus de valeur quand leur exploitation commerciale est achevée. Les durées d'amortissements des jeux sont amenées à évoluer en fonction des tendances du marché et des perspectives de ventes. Afin de tenir compte de la digitalisation du marché du jeu vidéo et de l'allongement de la durée durant laquelle des bénéfices économiques vont être obtenus, les modalités d'amortissement évoluent donc d'exercice en exercice.

### ► Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar.2021	mar.2020
<b>Valeur brute</b>	<b>32 799</b>	<b>32 063</b>
Amortissements	(19 999)	(18 884)
Dépréciation		
<b>Valeur nette</b>	<b>12 801</b>	<b>13 179</b>

### ⇒ Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencements constructions	Linéaire, 10 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire, entre 1 et 3 ans

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
<b>mar.2019</b>	<b>1 430</b>	<b>19 130</b>	<b>4 577</b>	<b>320</b>	<b>5 214</b>	<b>30 671</b>
Acquisition		17	289	466	512	1 284
Variation de périmètre					275	275
Transferts						0
Cessions					(220)	(220)
Ecart Change			44		9	53
<b>mar.2020</b>	<b>1 430</b>	<b>19 147</b>	<b>4 910</b>	<b>786</b>	<b>5 790</b>	<b>32 063</b>
Acquisition		1	77	151	1 764	1 993
Variation de périmètre			111			111
Transferts					(496)	(496)
Cessions				(678)	(88)	(766)
Ecart Change			(82)		(23)	(105)
<b>mar.2021</b>	<b>1 430</b>	<b>19 148</b>	<b>5 016</b>	<b>259</b>	<b>6 947</b>	<b>32 799</b>

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
<b>mar.2019</b>	<b>0</b>	<b>(9 403)</b>	<b>(4 045)</b>	<b>0</b>	<b>(3 803)</b>	<b>(17 252)</b>
Dotations		(890)	(314)		(538)	(1 742)
Variation de périmètre					(190)	(190)
Transferts						0
Reprises		89			220	309
Ecart Change					(9)	(9)
<b>mar.2020</b>	<b>0</b>	<b>(10 204)</b>	<b>(4 359)</b>	<b>0</b>	<b>(4 320)</b>	<b>(18 884)</b>
Dotations		(916)	(253)		(572)	(1 740)
Variation de périmètre			(91)			(91)
Transferts					496	496
Reprises		89			28	116
Ecart Change			82		22	104
<b>mar.2021</b>	<b>0</b>	<b>(11 031)</b>	<b>(4 622)</b>	<b>0</b>	<b>(4 346)</b>	<b>(19 999)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 430</b>	<b>8 116</b>	<b>395</b>	<b>259</b>	<b>2 601</b>	<b>12 801</b>

Immobilisations financées par crédit-bail :

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels	TOTAL
<b>Valeur brute</b>	1 385	13 028	3 223	<b>17 636</b>
Amortissements		(6 695)	(3 050)	(9 745)
<b>Valeur nette</b>	1 385	6 333	173	<b>7 891</b>

Les ensembles immobiliers (terrains et construction) des sites de Lesquin et Lauwin-Planque ont été financés par crédit-bail. Le coût de revient des terrains et constructions est de 14 413 K€, amortis pour une valeur de 6 695 K€, soit une valeur nette de 7 718 K€ au 31 mars 2021. Il en est de même pour la chaîne logistique ainsi que les chariots élévateurs informatisés et les rayonnages, dont le coût de revient est de 3 223 K€ amorti pour 3 050 K€, soit une valeur nette de 173 K€ au 31 mars 2021.

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque a débuté le 1er octobre 2014.

#### ► Note 4 – Titres mis en équivalence

Les sociétés du Groupe mises en équivalence ne sont pas cotées et n'ont donc pas de prix de cotation public.

Ce compte contenait au 31 mars 2020 la juste valeur des titres de BIGBEN INTERACTIVE USA. Cette société était alors cours de dissolution et sans activité. Cette société, qui était intégrée dans les comptes du groupe selon la méthode de mise en équivalence, a été dissoute le 17 août 2020 et a par conséquent été déconsolidée. Elle ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 31 mars 2021

Aucune autre société mise en équivalence.

#### ► Note 5 – Autres actifs financiers non courants

Valeurs nettes	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
<b>mar. 2019</b>	<b>710</b>	<b>37</b>	<b>172</b>	<b>919</b>
Acquisition	558			558
Variation de périmètre	13			13
Cessions			(46)	(46)
Ecart Change	2			2
<b>mar. 2020</b>	<b>1 283</b>	<b>37</b>	<b>126</b>	<b>1 446</b>
Acquisition	50		171	221
Cessions		(12)		(12)
Ecart Change	(6)			(6)
<b>mar. 2021</b>	<b>1 327</b>	<b>25</b>	<b>297</b>	<b>1 649</b>

#### ⇒ Principe Comptable – Actifs financiers

##### Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie



### Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est évalué au coût amorti si les conditions liées au modèle économique et aux caractéristiques des flux de trésorerie définies par IFRS 9 sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il est initialement évalué à la juste valeur majoré des coûts de transaction directement liés, à l'exception des créances client sans composante de financement significative initialement évaluées au prix de la transaction selon IFRS 15. Ces actifs financiers sont dépréciés pour tenir compte des pertes de crédit attendues. Pour les créances clients (se référer à la note 8) et les actifs sur contrats, les pertes de crédit sont évaluées sur la durée de vie totale de ces actifs, selon la méthode simplifiée d'IFRS 9, sur la base d'une matrice de provisionnement.

#### ▶ Note 6 - Actifs d'impôts différés

##### ▶ Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
IDA sur déficits reportables	846	1 307
IDA sur différences temporaires	2 759	2 062
<b>ACTIF D'IMPOT DIFFERE</b>	<b>3 604</b>	<b>3 369</b>

##### ▶ Détails par entité

en milliers d'euros	01/04/2020	Activation	Utilisation	31/03/2021
Cyanide SAS	1 106		(477)	629
Lunar Great Wall Studios Srl	0	156		156
Kyloonn SAS	175		(175)	0
Neopica Srl		91	(31)	60
Nacon Gaming Inc	26		(26)	0
<b>TOTAL DEFICIT REPORTABLE</b>	<b>1 307</b>	<b>247</b>	<b>(708)</b>	<b>846</b>

Compte tenu des perspectives de résultat taxable à court et moyen terme des entités concernées, tous les déficits fiscaux (indéfiniment reportables) ont été activés.

Les impôts différés actifs sur différences temporaires proviennent principalement des amortissements des coûts de développement des jeux.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés actifs liés aux acquisitions de Neopica, RaceWard et de Spiders.

#### ⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

► Note 7 – Stocks

en milliers d'euros	Gaming	Mobile	Audio	mar. 2021	mar. 2020
<b>Valeur brute</b>	<b>37 680</b>	<b>39 204</b>	<b>11 820</b>	<b>88 704</b>	<b>87 019</b>
<b>Dont stocks physiques</b>	34 070	39 156	11 760	<b>84 986</b>	85 452
<b>Dont stocks en transit</b>	3 610	48	60	<b>3 717</b>	1 567
Perte de valeur	(12 494)	(9 223)	(1 202)	(22 920)	(20 965)
<b>Valeur nette</b>	<b>25 186</b>	<b>29 981</b>	<b>10 618</b>	<b>65 784</b>	<b>66 054</b>

Les stocks sont fabriqués par des usines tierces selon un cahier des charges strict transmis par BIGBEN INTERACTIVE. Les usines font l'objet d'audits de qualité préalablement à la mise en production. L'achat des matières premières est géré en majorité par ces usines, sauf pour certains composants critiques tels que, pour le Groupe Nacon, les IC Sony (« chips » de sécurité) pour les manettes ou les emballages environnementaux que Nacon achète auprès de fabricants partenaires, ce qui lui permet de garantir une qualité stable.

⇒ Principe Comptable – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de chaque référence (accessoire ou jeux) est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Conformément à IAS 2 – Stocks, ce coût prend en compte outre les frais de production, les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent. Pour les stocks de boîtes de jeux sortis jusqu'au 31 mars 2019, une quote-part d'amortissement des frais de développement de chaque jeu vidéo était également prise en compte à hauteur du poids que représentent les ventes physiques par rapport aux ventes totales. Pour les nouveaux jeux commercialisés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, étant donné le poids prépondérant des ventes digitales et le niveau limité de production de stocks physiques de ces jeux, aucune quote-part d'amortissement des frais de développement de ces nouveaux jeux n'a été intégrée aux stocks afférents. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après-Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le Prix Moyen Pondéré et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

► Note 8 – Créances clients

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Clients et effets en portefeuille	73 684	65 955
Pertes de valeurs pour créances douteuses	(1 205)	(873)
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS</b>	<b>72 479</b>	<b>65 082</b>

La hausse temporaire des créances en fin d'exercice s'explique par :

- Au 31 mars 2021, les ventes importantes qui ont eu lieu en fin d'exercice
- Au 31 mars 2020, des règlements clients temporairement ralentis par la fermeture des magasins suite au confinement des populations imposées par la majorité des pays européens pour lutter contre la propagation du covid-19.

Le Groupe Bigben a recours à l'affacturage pour certains clients. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées par les clients au 31 mars 2021 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille » et s'élèvent à 10,8 M€ (contre 17,3 M€ au 31 mars 2020). Les créances sont conservées au bilan dans le respect des règles IFRS 9 car les risques notamment de défaut de paiement et de taux d'intérêt ne sont pas transférés au factor.

▶ **Concentration clients :**

Le client le plus important du groupe représente 8,9% du chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2021 (12.1% au 31 mars 2020).

▶ **Crédit client :**

en milliers d'euros	mar. 2021	
<b>Créances clients non échues</b>	<b>59 564</b>	<b>81%</b>
<b>Créances clients échues</b>	<b>14 120</b>	<b>19%</b>
Moins de 30 jours	9 585	68%
30 à 60 jours	505	4%
60 à 90 jours	909	6%
90 à 120 jours	523	4%
Plus de 120 jours	1 519	11%
Clients douteux	1 080	8%
<b>Total clients et effets en portefeuille</b>	<b>73 684</b>	

La part des clients présentant un risque de perte de valeur dans les créances du Groupe Bigben est non significative. Les clients de Bigben sont principalement des plateformes internationales, de grands groupes de distribution et de grands groupes d'opérateurs téléphoniques qui règlent avec des délais rapides. Le groupe a donc analysé son portefeuille de clients par typologie et a observé que le risque de pertes prévisionnelles était très limité.

⇒ **Risque de contrepartie**

*Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :*

- *les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,*
- *le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client.*

*Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les plateformes de distribution des jeux en version digitale dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.*

⇒ **Principe Comptable – Créances clients**

*Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne comportent pas de composante de financement significative.*

*Conformément à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er avril 2019, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.*

► **Note 9 - Autres débiteurs**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Etats et collectivités locales (hors IS)	5 737	8 627
Personnel	304	206
Avoirs Fournisseurs à recevoir	3 333	1 972
Charges constatées d'avance	2 279	1 657
Acomptes et avances sur commandes	3 895	3 108
Débiteurs divers	385	1 102
<b>TOTAL</b>	<b>15 933</b>	<b>16 672</b>

**Rapprochement des variations des créances d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2021 :**

	31/03/2021	31/03/2020
Variation bilancielle des créances d'exploitation	7 060	9 678
Variations liées aux entrées dans le périmètre	216	-1 042
Flux net de trésorerie - Créances d'exploitation	<b>7 276</b>	<b>8 636</b>

► **Note 10 – Trésorerie nette**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Concours bancaires	(2 637)	(5 096)
Valeurs mobilières de placement	600	750
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 234	117 397
<b>Trésorerie nette</b>	<b>175 197</b>	<b>113 051</b>

La Trésorerie au 31 mars 2021 est constituée essentiellement

- à hauteur de 50 M€ chez Nacon SA d'un compte à terme d'une durée de 18 mois dans lequel avait été placé le produit de la levée de fonds suite à l'introduction en bourse de Nacon SA filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA. Le terme de ce compte est le 06 septembre 2021. Le taux d'intérêt de ce contrat est progressif par semestre. En cas de sortie ou sortie partielle avant le terme, les taux d'intérêts sont minorés au taux de la période précédente. Les intérêts calculés sur les trimestres précédents sont acquis.
- à hauteur de 85 M€ chez BIGBEN INTERACTIVE SA provenant du produit de la levée de fonds suite à l'émission d'obligations Bigben échangeables en actions de sa filiale Nacon SA (cf 2.2.6).
  - 30 M€ ont été placés dans deux comptes à terme, l'un à taux fixe sur 12 mois et l'autre à taux progressif sur 18 mois. Les termes de ces comptes sont respectivement le 19 février 2022, et le 19 août 2022.
  - En cas de sortie ou sortie partielle avant le terme, les taux d'intérêts sont minorés au taux de la période précédente.

⇒ **Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

► **Note 11 – Avantages au personnel**

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2020	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2021
Provisions pour retraite & assimilées	962	375		(25)	100		1 412
<b>TOTAL</b>	<b>962</b>	<b>375</b>	<b>0</b>	<b>(25)</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>1 412</b>

en milliers d'euros	01/04/2019	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2020
Provisions pour retraite & assimilées	869	102		(73)	(6)	70	962
<b>TOTAL</b>	<b>869</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>(73)</b>	<b>(6)</b>	<b>70</b>	<b>962</b>

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Seules les sociétés françaises du groupe ont en effet des régimes de retraite à prestations définies.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements dans ces sociétés françaises sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2021	mar. 2020
Taux d'actualisation	0,86%	1,57%
Turnover	7% à 8.3%	6.5% à 8.0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
<i>Cadres</i>	2,0%	2,0%
<i>Agents de maîtrise</i>	2,0%	2,0%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer aux Notes 21 et 26

## ⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

## ► Note 12 – Détail des passifs financiers par catégorie

### ◆ Passifs financiers à long terme et à court terme

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
<b>Total des passifs financiers au 31 mars 2021</b>	<b>145 625</b>	<b>22 591</b>	<b>122 783</b>	<b>250</b>
Emprunts bancaires d'origine long terme	55 438	18 888	36 300	250
Emprunt obligataire échangeable en actions	77 019		77 019	
Composante dérivée emprunt obligataire	7 979		7 979	
Emprunts sur locations financement	2 513	1 027	1 486	
Concours bancaires courants	2 637	2 637		
Intérêts courus non échus	39	39		
<b>Total des passifs financiers au 31 mars 2020</b>	<b>74 703</b>	<b>21 878</b>	<b>51 359</b>	<b>1 466</b>
Emprunt d'origine long terme	65 994	15 682	48 846	1 466
Emprunts sur locations financement	3 520	1 007	2 513	
Concours bancaires courants	5 096	5 096		
Intérêts courus non échus	58	58		
Autres financements	35	35		

## ⇒ Principe Comptable – Passifs financiers

### Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

### Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

*Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.*

*Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.*

*Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.*

*Les emprunts obligataires échangeables en actions Nacon contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante d'instrument dérivé, dans la mesure où l'option d'échange ne prévoit pas obligatoirement le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres.*

*La composante Dette financière correspond au passif financier lié à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie, sans l'option d'échange. Le montant de cette composante correspond au montant nominal des obligations émises déduction faite de la juste valeur initiale de la composante Dérivés. Cette dette est ensuite comptabilisée au coût amorti.*

*La composante Dérivés est dans cette situation un instrument évalué à la juste valeur par le compte de résultat.*

*Les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes. La quote-part des frais allouée à la composante Dette financière est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*La quote-part de frais allouée à la composante Dérivés est comptabilisée immédiatement en charges financières au compte de résultat.*

### ► Emprunts bancaires

#### *Nacon*

Les emprunts souscrits par BIGBEN INTERACTIVE antérieurement au 1<sup>er</sup> octobre 2019 et relatifs au développement de l'activité Gaming avaient été transférés à NACON dans le cadre de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, de nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 35,0 M€ avaient été contractés afin notamment de financer l'acquisition du studio de développement Spiders SAS, la prise de participation dans le studio RaceWard et l'acquisition des actifs de Plantronics Inc. (« Poly ») et de la marque RIG™.

Pour certains de ces emprunts qui ont été transférés dans leur intégralité à la Société NACON lors de l'apport partiel d'actif, cette dernière s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels ; pour un seul de ces emprunts, c'est le groupe Bigben qui s'est engagé à respecter un covenant financier annuel de ratio de levier.

Au 31 mars 2021, les ratios financiers concernés (ratio de couverture des frais financiers et ratio de Levier net) sont respectés. (se référer à la Note 29)

#### *Bigben Audio/Telco*

### PGEs (Prêt garanti par l'Etat français)

En mai et juin 2020, le Groupe Bigben a contracté deux nouveaux emprunts bancaires « PGEs » pour un montant total de 15 M€ auprès de trois établissements bancaires afin de financer le besoin en fonds de roulement du secteur Audio/Telco affecté par la crise sanitaire du Covid-19. Ces prêts étaient remboursables sous un an avec possibilité pour le Groupe de demander le rééchelonnement des sommes dues sur une période de cinq ans. À la suite de l'émission d'obligations échangeables qui a permis à la société BIGBEN INTERACTIVE SA de lever 87,3 M€, 12,5 M€ de ces PGEs ont été remboursés par anticipation en mars 2021. Ne subsistent au 31 mars 2021 que 2,5 M€ qui ont été remboursés en juin 2021. Ce prêt subsistant a de ce fait été présenté en passifs courant au 31 mars 2021.

► Emission d'obligations Bigben échangeables en actions de sa filiale Nacon SA

La Société a émis le 19 février 2021 pour 87,3 millions d'euros d'obligations senior (ISIN: FR0014001WC2) échangeables en actions ordinaires existantes de la société Nacon, conditionnellement garanties et à échéance 2026 (les « **Obligations** »).

Les Obligations portent un coupon de 1,125 % par an et seront remboursées à 103% de leur valeur nominale unitaire, soit un rendement à l'échéance de 1,7024%.

(se référer au 2.2.4.)

► Emprunts sur location financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés relatifs aux contrats de crédit-bail. Les principaux contrats en cours sont relatifs au site de Lauwin-Planque (cf « Note 3 - Immobilisations corporelles ») et sont constitués de crédits-baux dont l'actif sous-jacent a déjà été activé en immobilisations corporelles avant la mise en œuvre d'IFRS 16. Etant donné les caractéristiques des contrats, BIGBEN INTERACTIVE est propriétaire de ce site au sens d'IFRS.

**Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement**

	Passifs			Capitaux propres		Total
	Découvert s bancaires	Autres Emprunt s	Passifs relatifs aux contrats de location- financemen t	Capital social / Primes d'émissio n	Réserve s	
<b>Solde au 31 Mars 2020</b>	<b>5 096</b>	<b>70 988</b>	<b>3 520</b>	<b>82 877</b>	<b>155 715</b>	<b>318 196</b>
<b>Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>						
Augmentation de capital					0	0
Encaissements provenant d'emprunts		99 997				99 997
Remboursement d'emprunts		(24 585)	(1 007)			(25 592)
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			(3 717)			(3 717)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère					0	0
Rachats et Reventes actions propres					(4 955)	(4 955)
Intérêts courus		(1 628)				(1 628)
<b>Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>73 784</b>	<b>(4 724)</b>	<b>0</b>	<b>(4 955)</b>	<b>64 105</b>
<b>Variations liées à l'obtention ou à la perte de contrôle de filiales</b>		99				99
<b>Impact des variations de cours de change</b>					(627)	(627)
<b>Variations de juste valeur</b>						0
<b>Autres variations</b>						0
<b>Liées aux passifs</b>						0
Variations des découverts bancaires	(2 459)					(2 459)
Nouveaux contrats de location-financement						0
Variation dettes sur loyer (IFRS16)			7 408			7 408
Intérêts courus		1 667				1 667
<b>Total des autres variations liées aux passifs</b>	<b>(2 459)</b>	<b>1 766</b>	<b>7 408</b>	<b>0</b>	<b>(627)</b>	<b>6 088</b>
<b>Total des autres variations liées aux capitaux propres</b>				<b>502</b>	<b>19 554</b>	<b>20 056</b>
<b>Solde au 31 Mars 2021</b>	<b>2 637</b>	<b>146 537</b>	<b>6 204</b>	<b>83 379</b>	<b>169 688</b>	<b>408 445</b>



◆ **Dette sur loyer**

▶ **Dette sur loyers courante et non -courante**

Il s'agit des dettes de loyer nées de l'application de la norme IFRS 16.

<i>en milliers d'euro</i>	31/03/2020	Variation	31/03/2021
Dette sur loyers	4 900	4 854	9 754
<i>Dont courant</i>	2 426	(64)	2 362
<i>Dont non courant</i>	2 474	4 918	7 392

▶ **Note 13 – Impôts différés passifs**

Les impôts différés passifs correspondent principalement aux différences temporaires constatées sur les marques et relations clients reconnues lors des acquisitions.

Ils correspondent ainsi au 31 mars 2021 principalement au solde de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle « Accessoires Mobile » dans le cadre de l'acquisition du groupe ModeLabs.

La hausse des impôts différés non courants est liée au traitement fiscal de l'emprunt obligataire.

Se référer également à la Note 1 concernant les impôts différés passifs liés aux acquisitions des studios de développement.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

*Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.*

*Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres (ou en autres éléments du résultat global), auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.*

*L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.*

*Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.*

*Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.*

*Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.*

► Note 14 – Provisions à long terme et à court terme

	01/04/2020	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2021
				utilisées	non utilisées			
<b>Non courant</b>	<b>1 307</b>		<b>375</b>		<b>75</b>			<b>1 757</b>
Provisions pour risques	<b>345</b>							<b>345</b>
- <i>social</i>								
- <i>fiscal</i>	<b>345</b>							<b>345</b>
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	<b>962</b>		<b>375</b>		<b>75</b>			<b>1 412</b>
<b>Courant</b>	<b>564</b>		<b>13</b>					<b>577</b>
Provisions pour risques	<b>564</b>							<b>577</b>
- <i>commercial</i>	<b>(0)</b>							<b>(0)</b>
- <i>social</i>	<b>34</b>		<b>13</b>					<b>47</b>
- <i>autres</i>	<b>530</b>							<b>530</b>
Provisions pour charges - autres								
<b>TOTAL</b>	<b>1 870</b>		<b>388</b>		<b>75</b>			<b>2 334</b>

	01/04/2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2020
				utilisées	non utilisées			
<b>Non courant</b>	<b>1 214</b>	<b>70</b>	<b>102</b>		<b>(79)</b>			<b>1 307</b>
Provisions pour risques	<b>345</b>							<b>345</b>
- <i>social</i>								
- <i>fiscal</i>	<b>345</b>							<b>345</b>
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	<b>869</b>	<b>70</b>	<b>102</b>		<b>(79)</b>			<b>962</b>
<b>Courant</b>	<b>908</b>			<b>(344)</b>				<b>564</b>
Provisions pour risques	<b>908</b>							<b>564</b>
- <i>commercial</i>	<b>344</b>			<b>(344)</b>				<b>(0)</b>
- <i>social</i>	<b>34</b>							<b>34</b>
- <i>autres</i>	<b>530</b>							<b>530</b>
Provisions pour charges - autres								
<b>TOTAL</b>	<b>2 122</b>	<b>70</b>	<b>102</b>	<b>(344)</b>	<b>(79)</b>			<b>1 870</b>

▶ Litige de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par la société Nacon. A ce stade des procédures très longues, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés.

Néanmoins, en 2015, le tribunal français avait condamné Nacon à payer 530 K€ pour concurrence déloyale. Une provision de ce montant a alors été constituée au 31 mars 2015.

Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020.

▶ Contrôle fiscal Bigben Connected

La SAS Bigben Connected a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013. Une proposition de rectification avait été reçue le 28 décembre 2015. Bigben Connected avait répondu à l'administration le 26 février 2016 dans le respect des délais administratifs en contestant la majorité des redressements proposés.

Certains des redressements ont été partiellement ou totalement abandonnés depuis par l'administration fiscale.

En date du 8 janvier 2018, la société Bigben Connected a accepté et payé une partie des redressements pour 610,9K€ mais a entamé, le 30 janvier 2018, une procédure de réclamation contentieuse auprès de la DVNI, car elle conteste totalement le reste des éléments qui lui sont reprochés en matière de TVA. Le dossier a été porté depuis devant le tribunal administratif de Lille suite au rejet de la réclamation contentieuse par la DVNI le 31 juillet 2018. Au cours de l'exercice 2020/21, la société a envoyé des mémoires à l'Administration pour défendre sa position.

Sur la base des avis des conseils de la société et jugements récents de cas similaires, la direction est confiante dans sa capacité à résoudre ce litige fiscal sans perte financière pour le groupe.

▶ Autres procédures

Par ailleurs, le Groupe est engagé dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Au cours de l'exercice 2019/20 précédent, le Groupe avait assigné un fournisseur d'accessoires pour rupture abusive du contrat d'approvisionnement. Le 19 novembre 2019, la cour d'appel de Berlin avait proposé aux parties un accord favorable à Nacon sur la base de la valeur du stock acquis par Nacon. Cette proposition avait été rejetée dans un premier temps par le fournisseur. Toutefois la Cour d'appel de Berlin a réitéré sa proposition d'accord judiciaire transactionnel en faveur des demandes de Nacon, ce que le fournisseur a finalement accepté. Ainsi, la Cour d'appel de Berlin a pu clôturer cette procédure une fois l'accord transactionnel signé et exécuté entre les parties consistant pour le fournisseur à régler à Nacon une indemnité financière (dommages intérêts et frais de procédure) et d'autre part au retrait par Nacon de son action judiciaire.
- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un différend oppose Nacon SA, l'un de ses studios à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon SA envisage d'introduire rapidement une action judiciaire pour déclarer abusive et non fondée l'opposition du donneur de licence et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts en réparation du préjudice subi par Nacon SA et son studio.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

Le Groupe considère ces poursuites sans fondement, ces litiges ne présentant aucun caractère sérieux. A ce stade des procédures, la probabilité et le montant éventuel de sortie de ressources ne peuvent pas être estimés. Par conséquent, aucune provision n'a été enregistrée au 31 mars 2021.

► Contrôle fiscal Bigben Interactive

Il est à noter que Bigben Interactive SA a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices couvrant la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018 qui intègre l'activité « gaming » de Bigben Interactive SA transférée au 1er octobre 2019 chez Nacon SA. Une proposition de rectification a été reçue le 2 mars 2020. Bigben Interactive SA a répondu en octobre 2020 à l'administration dans le respect des délais administratifs impartis dans le contexte de la crise sanitaire covid-19 en contestant la majorité des redressements proposés. Un règlement amiable a été conclu entre Bigben Interactive SA et l'administration fiscale et aucun impôt sur les sociétés supplémentaire n'est dû.

⇒ Principe Comptable – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

► **Note 15 – Autres créditeurs**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Etats et collectivités publiques (hors IS)	4 921	4 276
Personnel et organismes sociaux	7 283	5 758
Remises clients et clients créditeurs	10 774	11 930
Instruments financiers dérivés	312	
Dettes sur immobilisations	3 280	4 407
Produits constatés d'avance	1 430	2 461
Créditeurs divers	1 000	2 332
<b>TOTAL</b>	<b>28 999</b>	<b>31 164</b>

Juste valeur des instruments financiers dérivés : cf. notes 33 et 34.

**Rapprochement des variations des dettes d'exploitation avec les flux de trésorerie au 31 mars 2021 :**

	31/03/2021	31/03/2020
Variation bilancielle des dettes d'exploitation	-1 036	1 443
Variation dette sur acquisitions de filiales	600	-1 270
Variations liées aux entrées dans le périmètre	1 280	-4 263
<b>Flux net de trésorerie - Dettes d'exploitation</b>	<b>845</b>	<b>-4 090</b>

► **Note 16 – Capitaux propres**

► **Nombre d'actions**

<b>Nombre d'actions au 31 mars 2019</b>	<b>19 500 119</b>
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Actions gratuites émises	218 384
<b>Nombre d'actions au 31 mars 2020</b>	<b>19 718 503</b>
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Actions gratuites émises	251 155
<b>Nombre d'actions au 31 mars 2021</b>	<b>19 969 658</b>

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

► **Actions propres**

Contrat de liquidité

A noter qu'un nouveau contrat de liquidité avait été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité faisait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Programme de rachat d'actions Bigben

L'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions a été mise en œuvre par le Conseil d'administration suite à la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2021. Un programme de rachat a ainsi débuté à compter du 2 mars 2021.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique d'environ 1.996.965 actions avec un montant maximal d'achats ne pouvant excéder un total de 10 millions d'euros.

Dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé par l'assemblée générale à 28 euros par action, il est précisé que le prix d'achat unitaire des actions ne pourra excéder, à tout instant, 2,90 fois le cours des actions Nacon (code ISIN FR0013482791).

Objectif

Les objectifs du programme de rachat mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 seraient de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions en vue principalement de :

- procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020 (vingt-cinquième résolution),
- animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## Modalités

Les modalités de mise en œuvre de cet objectif sont les suivantes :

- réalisation du programme par un prestataire de services d'investissement pour la réalisation des achats
- mise en œuvre à compter du 2 mars 2021 et pour une durée initiale expirant au plus tard le 30 juillet 2021, et
- poursuite du contrat de liquidité.

Un mandat d'acquisition de titres a ainsi été confié à CIC Market Solutions

## Durée

La durée du programme a été fixée à 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2020, soit jusqu'au 29 janvier 2022.

Entre le 2 mars 2021 et le 31 mars 2021, 250 319 titres Bigben ont été rachetés par CIC Market Solutions pour le compte de Bigben Interactive SA pour un montant global de 4 983 954 €.

Les tableaux suivants cumulent les achats et ventes de ces deux contrats :

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2019 - mar. 2020	19 100	336 254		333 826	21 528
mar. 2020 - mar. 2021	21 528	403 901		165 460	259 969

Période	Achats	Ventes
mar. 2019 - mar. 2020	13,2495	13,2051
mar. 2020 - mar. 2021	18,1728	15,2724

### ► Réserve spéciale indisponible

Une réserve indisponible est constituée pour les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Depuis 2016, à chaque attribution initiale de plans d'actions gratuites, une réserve spéciale indisponible est également constituée afin de couvrir l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves lors de l'acquisition définitives de ces actions gratuites. Cette réserve indisponible est décrétementée du nombre d'actions réellement acquises et émises. Cette réserve s'établit ainsi au 31 mars 2021 à 431 K€.

## 2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat

### ► Note 17 – Chiffre d'affaires

#### ► Chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros		Cumul 12 mois		Contribution	
		mar. 2021	mar. 2020	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>		<b>292 833</b>	<b>263 498</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<i>dont</i>	<i>Gaming</i>	172 281	123 927	59%	47%
	<i>Mobile</i>	89 471	104 790	31%	40%
	<i>Audio</i>	31 082	34 781	11%	13%

Au 31 mars 2021, le Gaming est composé de 103,2 M€ de chiffre d'affaires Accessoires et 69,0 M€ de chiffre d'affaires Jeux Vidéo (physiques et digital). Au 31 mars 2020, le chiffre d'affaires Accessoires représentait 52,9 M€ et le chiffre d'affaires Jeux vidéo 71,0 M€.

► Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

en milliers d'euros	31-mars-21			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>172 281</b>	<b>89 471</b>	<b>31 082</b>	<b>292 833</b>
Bigben - Audio/Telco	122	87 940	26 937	<b>114 999</b>
Nacon - Gaming	172 158	1 531	4 145	<b>177 834</b>

en milliers d'euros	31-mars-20			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>123 927</b>	<b>104 790</b>	<b>34 781</b>	<b>263 498</b>
Bigben - Audio/Telco	566	103 799	29 705	<b>134 071</b>
Nacon - Gaming	123 361	991	5 075	<b>129 427</b>

part relative par secteur	31-mars-21			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>59%</b>	<b>31%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>
Bigben - Audio/Telco	0%	98%	87%	<b>39%</b>
Nacon - Gaming	100%	2%	13%	<b>61%</b>

	31-mars-20			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>47%</b>	<b>40%</b>	<b>13%</b>	<b>100%</b>
Bigben - Audio/Telco	0%	99%	85%	<b>51%</b>
Nacon - Gaming	100%	1%	15%	<b>49%</b>

Du fait des modalités de détournement des filiales de distribution lors de l'apport partiel d'actif du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, il subsiste de manière très marginale un chiffre d'affaires non Gaming pour le secteur « Nacon – Gaming » et un chiffre d'affaires non Audio-Mobile pour le secteur « Audio / Telco ».

► Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	Cumul 12 mois		Contribution	
	mar. 2021	mar. 2020	mar. 2021	mar. 2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>292 833</b>	<b>263 498</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>dont</i>				
<i>France</i>	133 557	149 190	45,6%	56,6%
<i>Export</i>	159 276	114 308	54,4%	43,4%

<b>Chiffre d'Affaires Export par zone Géographique</b>	<b>159 276</b>	<b>114 308</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Europe</i>	91 419	74 284	57,4%	65,0%
<i>Amérique du Nord</i>	50 632	24 754	31,8%	21,7%
<i>Asie</i>	16 899	14 792	10,6%	12,9%
<i>Afrique</i>	327	478	0,2%	0,4%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de clients facturés. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont identiques aux informations indiquées dans le paragraphe 2.3.6 des présentes annexes des comptes.

⇒ **Principe Comptable – Revenus**

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires ou de produits Audio/Telco : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo, d'accessoires ou de produits Audio/Telco est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que le Groupe sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Nacon agit en tant que principal vis-à-vis des consociers et plateformes auxquels les masters des jeux sont transmis (et non vis-à-vis des utilisateurs finaux) et reconnaît ainsi en chiffre d'affaires les montants prévus aux contrats avec ces consociers et plateformes (et non les montants facturés aux clients finaux). Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royalties non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme. Le cas échéant, des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour différer la reconnaissance en chiffre d'affaires des sommes facturées aux consociers et plateformes au titre de ventes dont le contenu n'a pas été mis à disposition des clients à la date de clôture. Nacon ne commercialise pour l'instant pas de jeux vidéo ayant une composante « Online services » (depuis les propres serveurs de la société) ou « Live Opps » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne avec ou sans paiement supplémentaire. Ces services pourraient constituer au regard d'IFRS 15 une obligation distincte dont le chiffre d'affaires serait à reconnaître en fonction du rythme de réalisation de ces services additionnels.*

► **Note 18 – Achats consommés**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Marchandises	(170 731)	(162 979)
Variation stock marchandises	1 685	10 185
Perte de valeur consommée	(1 955)	(1 778)
<b>TOTAL</b>	<b>(171 001)</b>	<b>(154 573)</b>

  

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Provision pour dépréciation des stocks	(22 920)	(20 965)

Les Achats consommés englobent :

Pour l'activité Audio/Telco : le coût des ventes des produits Audio/Telco.

Pour l'activité Gaming : les coûts de fabrication des boîtes de jeux vendus ainsi que le coût des ventes des accessoires de jeux.

La variation de perte de valeur consiste en la variation des dotations de dépréciation de stock.

Il est à noter qu'au fil de la montée en puissance des ventes digitales de jeux vidéo, la part des « achats consommés » se retrouve réduite au regard du chiffre d'affaires total. Il en ressort une augmentation de la marge brute sur les deux exercices présentés.

► **Note 19 – Autres produits opérationnels**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Subventions	24	4
Autres produits	839	863
<b>TOTAL</b>	<b>863</b>	<b>867</b>



► **Note 20 – Autres achats et charges externes**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Achats non stockés	(976)	(1 061)
Sous-traitance	(581)	(414)
Loyers	(820)	(1 160)
Entretiens - réparations	(1 188)	(1 233)
Primes d'assurances	(615)	(446)
Autres services extérieurs	(84)	(127)
Honoraires	(5 310)	(4 970)
Frais de R&D	(572)	(525)
Publicité	(5 984)	(9 219)
Transports sur vente	(5 413)	(6 450)
Frais de déplacements	(435)	(2 309)
Frais de communication	(1 198)	(1 220)
Frais et services bancaires	(326)	(424)
Autres charges externes	(1 859)	(1 438)
<b>TOTAL</b>	<b>(25 363)</b>	<b>(30 994)</b>

La baisse des dépenses de 5,6 M€ au cours de l'exercice 2020/21 est essentiellement liée aux économies générées pendant les périodes de confinement imposées par la crise sanitaire du Covid-19.

► **Note 21 - Paiement fondé en actions - Plan d'actions gratuites et stock-options**

La charge IFRS 2 résiduelle, correspondant à la juste valeur des plans d'actions gratuites Bigben en cours dont sont susceptibles de bénéficier les salariés du Groupe Bigben, et comptabilisée avec pour contrepartie les réserves s'élève

- sur l'exercice 2020/2021 du Groupe Bigben à 4,8 M€ Euros
- sur l'exercice 2019/2020 du Groupe Bigben à 2,3 M€ Euros

Se référer également à la Note 26 qui traite du nombre d'actions gratuites acquises ou attribuées sur la période aux salariés bénéficiaires du Groupe.

► **Note 22 - Autres éléments opérationnels non récurrents**

Aucun élément opérationnel non-récurrent pour l'exercice 2020/2021.

Il avait été placé en élément opérationnel non-récurrent au cours de l'exercice 2019/2020, 239 K€ d'honoraires liés à l'apport partiel d'actif de la branche Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA vers NACON.

► **Note 23 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence**

(cf Note 4).

Pas de quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour l'exercice 2020/21.

Au 31 Mars 2020, la société avait comptabilisé un résultat de -1 K€ correspondant à la quote-part de résultat mis en équivalence de Bigben USA.

► **Note 24 – Résultat financier**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Autres intérêts et produits assimilés	411	120
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>411</b>	<b>120</b>
Intérêts sur financement moyen terme	(1 377)	(1 348)
Frais relatifs au crédit-bail	(256)	(65)
Autres intérêts financiers	(274)	(96)
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(1 907)</b>	<b>(1 509)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE</b>	<b>(1 496)</b>	<b>(1 389)</b>
Gain de change	3 037	1 836
Perte de change	(4 276)	(1 531)
<b>Résultat de change</b>	<b>(1 239)</b>	<b>305</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(2 735)</b>	<b>(1 084)</b>

Le poste « Autres intérêts et produits assimilés » comprend pour 234 K€ le produit lié à la variation de juste valeur du dérivé lié à l'emprunt obligataire (différence de valorisation entre juste valeur au 19 février 2021 et juste valeur au 31 mars 2021). Se référer à la note 2.2.4.

La hausse des charges financières est essentiellement liée au nouvel emprunt obligataire.

La valorisation des instruments financiers dérivés est de 312 K€ au 31 mars 2021 (contre 0K€ au 31 mars 2020) (cf note 34).

► **Note 25 – Impôts sur les bénéfices**

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Impôt exigible	8 478	3 899
Impôt différé	352	254
<b>Charge d'impôt</b>	<b>8 830</b>	<b>4 153</b>
Crédit d'impôt	(642)	(661)
<b>TOTAL</b>	<b>8 187</b>	<b>3 492</b>

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	27 105	19 741
Taux d'imposition de BBI SA (Mère)	28,00%	31,00%
Impôt théorique	(7 589)	(6 120)
Charges d'impôts	(8 187)	(3 492)
<b>Ecart à analyser</b>	<b>(598)</b>	<b>2 628</b>
IS sur différences permanentes	326	1 851
Crédit d'impôt mécénat comptabilisé en IS	343	314
Comptabilisation d'impôts sans base	(1 499)	(364)
Différence de taux	372	1 090
Autres	(139)	(263)
<b>Ecart analysé</b>	<b>(598)</b>	<b>2 628</b>

L'écart d'impôt sur les Sociétés sur différences permanentes provient du fait qu'au 31 mars 2020, 1 514 K€ des frais d'introduction en bourse de Nacon SA avaient été imputés directement sur les réserves dans les comptes consolidés. Les différences permanentes au 31 mars 2021 proviennent essentiellement des crédits d'impôt CIJV des filiales de NACON.

L'écart de comptabilisation d'impôts sans base est lié à la charge IFRS2 sur plan d'actions gratuites.

L'écart de différence de taux est essentiellement dû au taux d'imposition plus faible de la filiale hongkongaise et de la filiale polonaise.

Le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Bigben avait été modifié sur l'exercice 2019/20 suite

- au transfert des actifs et passifs de la société Games.fr dans le groupe NACON lors de l'apport partiel d'actif du Pôle Gaming de BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SAS du 31 octobre 2019 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2019
- suivi de l'introduction en bourse de NACON SA qui avait baissé le pourcentage de détention indirect de Games.fr par BIGBEN INTERACTIVE de 100% à 78,17% au 4 mars 2020, premier jour des négociations des titres NACON SA, puis à 76,67% au 04 avril 2020.

La Société Games.fr n'étant plus détenue à plus de 95% par BIGBEN INTERACTIVE SA, elle était sortie automatiquement du groupe d'intégration fiscale de BIGBEN INTERACTIVE SA.

Aucune des sociétés du groupe NACON ne faisait partie d'un groupe d'intégration fiscale au 31 mars 2020. Le Groupe NACON a recréé un groupe d'intégration fiscale propre sur l'exercice 2020/21.

#### ⇒ Principe Comptable – Impôts

*Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.*

*Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.*

*Se référer aux notes 6 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs*

### ► Note 26 – Résultat par action - Paiement fondé en action

#### ► Résultat par actions :

en euros	mar. 2021	mar. 2020
<b>Résultat Net - Part du Groupe</b>	<b>18 917 379</b>	<b>16 247 487</b>
Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital	19 601 658	19 696 233
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA *	116 950	200 285
Nombre moyen d'actions après dilution	19 718 608	19 896 518
Nominal des actions (en euro)	2,00 €	2,00 €
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0,97</b>	<b>0,82</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,96</b>	<b>0,82</b>

\* Selon IAS 33 (« Traitement des actions dont l'émission est conditionnelle ») : Comme pour le calcul du résultat de base par action, les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle sont incluses, si elles sont dilutives, dans le calcul du résultat dilué par action sur la base du nombre d'actions qui seraient à émettre, si la date de clôture de la période était la fin de la période d'éventualité. Les conditions à satisfaire doivent être remplies à la date de clôture. La norme précise par ailleurs que l'objectif du résultat dilué par action est de présenter un résultat par action en tenant compte de la dilution maximale, c'est-à-dire de la conversion maximale des actions ordinaires potentielles dilutives (IAS 33.44). Dans l'esprit de cette norme, le Groupe Bigben a pris en compte l'effet dilutif maximal des droits à actions gratuites qui ont été attribués à des bénéficiaires salariés du Groupe et pourraient à l'avenir faire l'objet d'une création de nouvelles actions (sous hypothèse que les critères d'acquisition par les bénéficiaires soient atteints).

Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2020 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2021 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 7 septembre 2021 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 116 950 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2021, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 7 septembre 2021.

**Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action**

	mar. 2021	mar. 2020
Actions ordinaires émises au 1 <sup>er</sup> avril	19 718 503	19 500 119
Prorata temporis des actions émises	143 124	217 642
Actions auto-détenues	(259 969)	(21 528)
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>19 601 658</b>	<b>19 696 233</b>
Actions émises au cours de l'exercice	251 155	218 384
Prorata temporis des actions émises	143 124	217 642

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

▶ **Actions Bigben émises :**

Les actions émises par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2020/2021 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Bigben correspondent aux événements suivants :

- Le 4 septembre 2020, 251.155 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2019 ont été définitivement acquises principalement par le personnel salariés et les mandataires sociaux des entités du Groupe Bigben (dont 218.355 actions par les salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises). L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance dans leur intégralité ou partiellement, il a été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2020 de 251.155 actions nouvelles par incorporation de réserves.

Les actions émises par BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2019/2020 au bénéfice de salariés ou mandataires sociaux du Groupe Bigben correspondaient aux événements suivants :

- Le 3 septembre 2019, 198.585 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2018 ont été définitivement acquises principalement par le personnel salariés et les mandataires sociaux des entités du Groupe Bigben (dont 150.616 actions par les salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises). L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, il a été en conséquence procédé à l'émission le 3 septembre 2019 de 198.585 actions nouvelles par incorporation de réserves.
- Le 26 novembre 2019, 19.799 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2018 ont été définitivement acquises par certains hommes clés de studios nouvellement acquis du Groupe Nacon. La condition de présence des salariés concernés ayant été respectée, il a été en conséquence procédé à l'émission le 27 novembre 2019 de 19.799 actions nouvelles par incorporation de réserves.

▶ **Actions gratuites :**

Le Groupe Bigben a jugé utile de mentionner ci-dessous le détail des actions Bigben qui ont été attribuées ou acquises par des salariés du Groupe Bigben au cours des dernières années :

**Récapitulatif des actions gratuites attribuées par le Groupe Bigben aux bénéficiaires du Groupe Bigben :**

Date d'attribution du plan	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018	04/09/2019	07/09/2020
Période d'acquisition	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	155 700	153 260	230 201	19 799	272 533	120 275
Nombre d'actions réellement acquises au 31 mars 2021	140 800	143 760	198 585	19 799	251 155	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2021	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	116 950
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5,05	9,72	10,62	7,72	12	14,2
Juste valeur par action à la date d'attribution	5,24	9,56	10,78	7,52	11,54	13,31

Ces actions ont été en grande majorité attribuées aux salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon récemment acquises.

*Plans d'actions gratuites en cours d'acquisition :*

- Le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA du 7 septembre 2020 a également attribué 120.275 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 220 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2020 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2021 par toutes les entités Audio/Telco du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 7 septembre 2021 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 116.950 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2021 du Groupe Bigben, représente donc au 31 mars 2021 le nombre maximum d'actions attribuables au 7 septembre 2021 aux bénéficiaires du Groupe Bigben.

A noter que des droits à actions gratuites Nacon ont également été attribués :

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 a ainsi attribué 1.123.983 Actions Gratuites essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon soit 512 bénéficiaires. L'acquisition définitive au bout d'un an ou de trois ans est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2020 ont été remplies dans leur intégralité au 31 mars 2021 par toutes les entités du Groupe Nacon. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 7 septembre 2021 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 1.083.449 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2021 du Groupe Nacon, représente donc au 31 mars 2021 le nombre maximum d'actions attribuables au 7 septembre 2021 aux bénéficiaires du Groupe.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 a également attribué 43.282 Actions Gratuites aux hommes clé de studios nouvellement acquis par le Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout de trois ans est à nouveau liée à une condition de présence continue. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 26 octobre 2021 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 43.282 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2021 du Groupe Nacon, représente donc au 31 mars 2021 le nombre maximum d'actions attribuables au 7 septembre 2021 aux bénéficiaires du Groupe.

L'effet dilutif de ces droits à actions gratuites Nacon ne se reflète donc que dans le Résultat par actions du Groupe Nacon et pas dans le tableau ci-dessus qui ne concerne que les actions Bigben.

Se référer également au paragraphe 2.2.5.

⇒ **Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

*En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.*

### 2.4.3 Autres informations

#### ► Note 27 – Dividendes

Malgré la qualité des résultats du Groupe au 31 mars 2020 mais compte tenu de l'incertitude des incidences de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'activité du Groupe Bigben, le Conseil d'administration avait décidé, lors de sa réunion du 25 mai 2020, dans le souci de sa responsabilité sociétale, de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui s'est réunie le 30 juillet 2020 de distribution de dividende au titre de l'exercice 2019/2020.

Compte tenu de la qualité des résultats annuels 2020/2021 du Groupe, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 31 mai 2021, de soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 30 juillet 2021, un dividende de 0,30 € par action au titre de l'exercice 2020/2021.

#### ► Note 28 – Engagements hors bilan

##### ► Garanties accordées

Par **BIGBEN INTERACTIVE SA** :

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2021	mar. 2020	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BIGBEN INTERACTIVE SA	HSBC Hong Kong	9 379	9 971	Garantie bancaire 11 000 K Usd – ligne mixte en faveur de Bigben Interactive HK et Nacon HK
Emprunt Bigben Connected	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	0	83	Caution solidaire Emprunt Bigben Connected (BBC) au CIC
Garantie autonome (1)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de Bigben Connected
Garantie (2)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Bigben Connected	3 397	3 397	Contre-garantie de Bigben Connected
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	8 863	12 574	Caution solidaire Emprunts transférés par APA
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	2 250	2 850	Caution solidaire Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BEI)
Caution solidaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	2 250	2 850	Caution solidaire Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BFCM)
Garantie bancaire (5)	BIGBEN INTERACTIVE SA	La Banque Postale (LBP)	3 853	4 837	Caution solidaire Emprunt Nacon SA à LBP

- (1) Garantie donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected
- (2) Apport en Garantie du bâtiment de Lesquin donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA pour le compte de la société Bigben Connected dans l'attente de la résolution d'un litige fiscal
- (3) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à divers établissements financiers pour garantir le transfert des emprunts sous-jacents à Nacon lors de l'apport partiel d'actif de la branche gaming de BIGBEN INTERACTIVE.
- (4) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC Paris pour garantir ses obligations au titre des prêts sous-jacents BEI (Banque Européenne d'investissement) et BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) consentis dans le cadre d'un accord de co-financement visant à financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature desdits emprunts.
- (5) Garantie Bancaire à première demande donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à LBP pour garantir ses obligations au titre d'un prêt bancaire consenti pour financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature dudit emprunt.

Par sa filiale NACON SA :

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	mar. 2021	mar. 2020	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	Cyanide SAS	BRED	180	500	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Cyanide SAS	HSBC	198	500	Nantissement du fonds de commerce Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	2 250	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	Banque Postale	2 364	5000	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	1 015	2000	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Kylotonn SAS	HSBC	358	358	Nantissement du fonds de commerce Kylotonn SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	CIC	2 800	4000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	Nacon SA	BPI	773	773	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2019

Aucune autre garantie n'a été accordée par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA ou ses filiales.

► **Note 29 – Covenants bancaires**

Afin de financer les acquisitions des quatre studios de développement Cyanide SAS, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS ainsi que les coûts de développement d'Édition, la Société Nacon SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

covenants	valeur cible	statut
<b>Ratio de couverture des frais financiers</b> (EBITDA / Frais financiers)	<b>&gt; 6</b>	Respecté
<b>Ratio de levier net</b> (Dettes financières nettes / EBITDA)	<b>&lt; 2</b>	Respecté

Suite au transfert des emprunts lors de l'apport partiel d'actif de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les établissements bancaires concernés ont réappliqué les mêmes covenants à la Société Nacon.

Tous les covenants étaient respectés au 31 mars 2021.

► Note 30 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

Au 31 mars 2021 :

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	
Titres de participation	25	25						25	25
Autres immobilisations financières long terme	1 624		1 624				1 624		1 624
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 649</b>	<b>25</b>	<b>1 624</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 624</b>	<b>25</b>	<b>1 649</b>
Créances clients	72 479		72 479				72 479		72 479
Autres débiteurs	15 933		15 933				15 933		15 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie	177 234	177 234				177 234			177 234
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>265 646</b>	<b>177 234</b>	<b>88 412</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>177 234</b>	<b>88 412</b>	<b>0</b>	<b>265 646</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>267 295</b>	<b>177 259</b>	<b>90 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>177 234</b>	<b>90 036</b>	<b>25</b>	<b>267 295</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>(123 033)</b>			<b>(7 979)</b>	<b>(115 055)</b>		<b>(115 055)</b>	<b>(7 979)</b>	<b>(123 033)</b>
Passif financiers à court terme	(22 591)				(22 591)	(2 637)	(19 954)		(22 591)
<i>dont emprunts à long terme</i>	(19 954)				(19 954)		(19 954)		(19 954)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(2 637)				(2 637)	(2 637)			(2 637)
Fournisseurs	(35 137)				(35 137)		(35 137)		(35 137)
Autres créditeurs	(28 999)			(2 712)	(26 287)		(28 999)		(28 999)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(28 687)			(2 400)	(26 287)		(28 687)		(28 687)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(312)			(312)			(312)		(312)
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>(86 728)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 712)</b>	<b>(84 016)</b>	<b>(2 637)</b>	<b>(84 091)</b>	<b>0</b>	<b>(86 728)</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>(209 761)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(10 690)</b>	<b>(199 071)</b>	<b>(2 637)</b>	<b>(199 145)</b>	<b>(7 979)</b>	<b>(209 761)</b>



**Au 31 mars 2020 :**

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments				JUSTE VALEUR			Juste valeur de la classe	
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés, Trésorerie ou découverts bancaires	Modèle interne avec des paramètres observables		Modèle interne avec des paramètres non observables
Titres de participation	38	38						38	38
Autres immobilisations financières long terme	1 409		1 409				1 409		1 409
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>1 447</b>	<b>38</b>	<b>1 409</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 409</b>	<b>38</b>	<b>1 447</b>
Créances clients	65 082		65 082				65 082		65 082
Autres débiteurs	16 672		16 672				16 672		16 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118 147	118 147				118 147			118 147
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>199 900</b>	<b>118 147</b>	<b>81 753</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>118 147</b>	<b>81 753</b>	<b>0</b>	<b>199 900</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>201 347</b>	<b>118 185</b>	<b>83 162</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>118 147</b>	<b>83 162</b>	<b>38</b>	<b>201 347</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>(52 825)</b>				<b>(52 825)</b>		<b>(52 825)</b>		<b>(52 825)</b>
Passif financiers à court terme	(21 878)				(21 878)	(5 096)	(16 782)		(21 878)
<i>dont emprunts à long terme</i>	(16 782)				(16 782)		(16 782)		(16 782)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(5 096)				(5 096)	(5 096)			(5 096)
Fournisseurs	(37 777)				(37 777)		(37 777)		(37 777)
Autres créditeurs	(31 164)			0	(31 164)		(31 164)		(31 164)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(31 164)				(31 164)		(31 164)		(31 164)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	0			0	0		0		0
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>(90 819)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(90 819)</b>	<b>(5 096)</b>	<b>(85 723)</b>	<b>0</b>	<b>(90 819)</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>(143 644)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(143 644)</b>	<b>(5 096)</b>	<b>(138 548)</b>	<b>0</b>	<b>(143 644)</b>

► Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté (niveau 3).

*Prix cotés sur un marché actif (niveau 1) :*

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

*Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :*

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

*Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des paramètres estimés par le groupe (niveau 3)*

Pour les actifs et passifs financiers de cette catégorie, leur juste valeur est déterminée par le groupe en utilisant des méthodes de valorisation faisant appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Pour le Groupe, cela concerne le dérivé relatif aux obligations échangeables en actions Nacon.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

► **Note 31 – Echancier contractuel des décaissements**

Les tableaux suivants présentent, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

<b>mars-21</b>							
en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	Moins 1 an	1 a 2 ans	2 a 3 ans	3 a 4 ans	4 a 5 ans	5 ans et +	
Emprunts et dettes	18 888	15 772	11 704	6 888	91 855	250	145 357
Crédit baux	1 027	1 486					2 513
Dettes sur loyers	2 359	1 571	1 794	911	901	2 215	9 752
<b>Total passifs financiers</b>	<b>22 275</b>	<b>18 828</b>	<b>13 498</b>	<b>7 800</b>	<b>92 756</b>	<b>2 465</b>	<b>157 622</b>

mars-20

en milliers d'euros		MOIS			ANNEE					TOTAL
		0 à 1 mois	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> à 5	
Emprunts et dettes	Nominal	1 154	2 919	11 585	16 423	15 356	11 162	5 928	1 466	65 994
	Intérêts	41	140	482	492	316	171	90	11	1 744
Crédit baux	Nominal	83	167	757	1 027	985	501			3 520
	Intérêts	7	14	53	51	27	5			157
Passifs financiers		1 285	3 241	12 877	17 993	16 684	11 839	6 019	1 477	71 415
Fournisseurs		13 786	14 708	9 150	72	14	47	0	0	37 777
Autres créditeurs		5 634	5 880	17 161	1 200	0	1 200	89		31 164
Passif impôt exigible				3 823						3 823
Dettes sur loyers		213	447	1 767	1 533	496	148	116	180	4 900
<b>Total passifs financiers</b>		<b>20 918</b>	<b>24 276</b>	<b>44 779</b>	<b>20 798</b>	<b>17 194</b>	<b>13 234</b>	<b>6 223</b>	<b>1 657</b>	<b>149 079</b>

Le tableau au 31 mars 2021 ci-dessus a été établi avec une hypothèse de remboursement en numéraire des obligations échangeables en actions NACON à l'échéance sans prendre en compte l'activation de la clause d'échange des obligations en actions.

► **Note 32 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature**

Au 31 mars 2021 :

en milliers d'euros	ANNEE						TOTAL
	Moins 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 ans et +	
Taux fixe	19 916	17 258	11 704	6 888	91 855	250	147 870
% / total 1	13%	12%	8%	5%	62%	0%	100%
Taux variable							0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>19 916</b>	<b>17 258</b>	<b>11 704</b>	<b>6 888</b>	<b>91 855</b>	<b>250</b>	<b>147 870</b>

en milliers d'euros	Moins 1 an	Plus 1 an	TOTAL
Fournisseurs	35 137		35 137
Autres créditeurs	25 999	3 000	28 999
Passif impôt exigible	7 592		7 592
<b>TOTAL</b>	<b>68 728</b>	<b>3 000</b>	<b>71 728</b>

Les passifs à plus d'un an du poste « Autres créditeurs » consistent en des dettes d'Earn-out constatées sur des acquisitions de studios de développement.

Au 31 mars 2020 :

en milliers d'euros	ANNEE					TOTAL
	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	5 ans et +	
Taux fixe	16 665	17 450	16 341	11 663	7 394	69 514
% / total 1	24%	25%	24%	17%	11%	100%
Taux variable						0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>16 665</b>	<b>17 450</b>	<b>16 341</b>	<b>11 663</b>	<b>7 394</b>	<b>69 514</b>

### Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

en milliers d'euros	TRIMESTRE				TOTAL
	1	2	3	4	
Taux fixe	4 323	4 203	4 123	4 016	16 665
% / total 1	26%	25%	25%	24%	100%
Taux variable					0
% total 2	0%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>4 323</b>	<b>4 203</b>	<b>4 123</b>	<b>4 016</b>	<b>16 665</b>

### ► Note 33 – Risque de change sur les approvisionnements

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par BIGBEN INTERACTIVE SA et Bigben Connected SAS à sa filiale BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong Ltd ainsi qu'aux achats d'accessoires gaming en USD effectués par Nacon SA à sa filiale Nacon Hong Kong Ltd.

en milliers d'euros	mar. 2021	mar. 2020
<b>Montant des achats des filiales à Bigben et Nacon Hong-Kong</b>		
Bigben Interactive SA	(7 261)	(22 146)
Bigben Connected SAS	(23 268)	(21 417)
Nacon SA	(29 047)	(23 540)
<b>TOTAL</b>	<b>(59 576)</b>	<b>(67 103)</b>
<b>Sensibilité au taux du \$</b>		
+ 10% = profit	(5 020)	(5 705)
-10% = surcoût	6 143	6 973

#### ⇒ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

#### Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf.note 34).

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe sont exclusivement en devise euro.

► **Note 34 – Instruments financiers dérivés de change**

La société est engagée au 31 mars 2021 dans des contrats de type « FX TARN ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

Le tableau suivant présente les positions au 31 Mars 2021 :

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en USD (milliers)	Strike	Au 31 Mars 2021, en milliers				
								Montant accumulé en USD	Montant levé en USD	Montant accumulé net des levés en USD	Montant maximal restant à accumuler en USD	Valeur mark to market en EURO
TARN	USD	Achat	Actif	28/05/2020	01/06/2021	10 600	1,1375	8 200	8 200	0	1 800	48
TARN	USD	Achat	Actif	20/05/2020	26/05/2021	10 600	1,165	700	700	0	0	80
							1,11	7 600	7 600	0	1 600	
TARN	USD	Achat	Actif	28/05/2020	15/06/2021	10 800	1,166	400	400	0	0	100
							1,1325	1 100	1 100	0	0	
							1,114	6 600	6 600	0	2 200	
TARN	GBP	Vente	Actif	20/01/2021	25/01/2022	4 240	0,865	640	640	0	3 440	83
												<b>312</b>

Valorisation :

La valeur « Mark to Market » de ces instruments financiers est un montant positif de 312 K€ au 31 mars 2021 (contre 0 K€ au 31 mars 2020).

Sensibilité :

Il a été procédé à des simulations de résultat de change en prenant en compte différentes hypothèses de cours EUR/USD : quel que soit le cours, les engagements liés à ces instruments en place permettent à peine de couvrir 7% des besoins d'achat annuels en USD, supprimant tout risque de surexposition.

⇒ Principe comptable – Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.  
Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

► **Note 35 – Gestion du risque de taux**

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

⇒ **Risque de marché**

*Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.*

*La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.*

**Risque de taux**

*Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique du Groupe.*

*Le Groupe a utilisé en 2016/2017 des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.*

► **Note 36 – Gestion du risque de liquidité**

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ **Risque de liquidité**

*Le groupe Bigben gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement.*

► **Note 37 – Autres informations sur les contrats avec les clients**

- **Carnet de commandes** : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes
- **Actifs et passifs des contrats** :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	65 082	7 397	72 479
Passifs de contrats	14 391	(2 187)	12 204

Les actifs de contrats au 31/3/21 sont composés de :

- Factures à établir pour 8 481 K€.
- Créances clients nettes de provisions pour 63 998 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/21 sont nés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 et sont composés de :

- Remises client à payer pour 10 774 K€
- Produits constatés d'avance pour 1 430 K€

Les actifs de contrats au 31/3/20 étaient composés de :

- Factures à établir pour 10 067 K€.
- Créances clients nettes de provisions pour 55 015 K€.

Les passifs de contrats au 31/03/20 étaient nés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 et étaient composés de :

- Remises client à payer pour 11 930 K€
- Produits constatés d'avance pour 2 461 K€

#### 2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère BIGBEN INTERACTIVE, ses filiales, les sociétés sœurs du Groupe Bigben et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations d'achats et de ventes de marchandises.

##### Transactions entre entreprises liées

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, date de l'apport partiel d'actif effective de la branche Gaming de BIGBEN INTERACTIVE vers Nacon, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe Bigben, notamment la maison mère du Groupe Bigben, BIGBEN INTERACTIVE SA et les entités du Groupe Nacon. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe du Groupe Bigben consistent ainsi en :

##### Au sein des entités Audio-Telco de BIGBEN INTERACTIVE :

- l'approvisionnement de BIGBEN INTERACTIVE SA en produits Audio et de Bigben Connected SAS en accessoires Mobile auprès de la société Bigben HK Ltd : Bigben HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque de BIGBEN INTERACTIVE SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de Bigben HK Ltd à BIGBEN INTERACTIVE SA et Bigben Connected SAS. Les filiales de distribution européennes de Bigben Connected SAS s'approvisionnement ensuite en produits Mobile auprès de Bigben Connected SAS.
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société BIGBEN CONNECTED SAS et à ses filiales. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN CONNECTED SAS et BIGBEN CONNECTED POLSKA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

##### Au sein du Groupe Nacon :

- des facturations de coûts de développement des studios du Groupe à la société NACON SA : chaque studio du Groupe développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu

(généralement deux ans). Ces milestones sont payés en général tous les mois par NACON SA aux studios ;

- l'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque de BIGBEN INTERACTIVE SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA ;
- une convention de trésorerie est mise en place entre le studio Kylotonn SAS et NACON SA ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Nacon Gaming Inc et NACON SA; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées ;

Entre le Groupe Nacon, BIGBEN INTERACTIVE SA (maison-mère) et Bigben Connected SAS :

- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisé par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par BIGBEN INTERACTIVE SA, à la Société Bigben Interactive Belgium, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte et après prise en compte des éventuels retours. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- de manière résiduelle, l'approvisionnement
  - o en produits audio par la société BIGBEN INTERACTIVE SA auprès de certaines filiales<sup>21</sup> de Nacon qui continuent à vendre de façon accessoire d'autres produits du Groupe Bigben en sus des produits gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
  - o par la société Bigben Connected SAS auprès de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
  - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2021 : 5,7 M€ soit 3,2% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON (contre au 31 mars 2020 : 6,1 M€

---

<sup>21</sup> Préalablement à l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de BIGBEN INTERACTIVE au profit de NACON, les filiales BIGBEN INTERACTIVE Italia, BIGBEN INTERACTIVE Belgium, BIGBEN INTERACTIVE GmbH et Games.fr réalisaient moins de 2m€ de chiffre d'affaires sur l'Audio et le Mobile. Il a été décidé lors de l'apport partiel d'actif d'octobre 2019 de ne pas les « scinder », c'est-à-dire de ne pas créer une deuxième filiale locale pour accueillir l'activité Audio/Telco qui n'aurait pas eu la taille critique pour exploiter cette activité en stand alone. Ce chiffre d'affaires rentre dans la catégorie « Autres » du chiffre d'affaires de NACON.



soit 4,7% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON),

- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par BIGBEN INTERACTIVE SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de BIGBEN INTERACTIVE SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 K€ par mois en faveur de NACON SA) ;
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par BIGBEN INTERACTIVE SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre BIGBEN INTERACTIVE et NACON ; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.

#### Entre les filiales du Groupe BIGBEN INTERACTIVE

- La filiale Bigben Espana refacture à sa société sœur Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société sœur Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

#### Transactions avec les mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif

##### ► Rémunérations des mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA

La rémunération des cinq mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA pour l'ensemble des entités du groupe Bigben est résumée ci-dessous :

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR <sup>(1)</sup>	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2020	933	(32)	32		
au 31 mars 2021	1 023	3	1 689		

<sup>(1)</sup> Avantages postérieurs à l'emploi

##### ► Rémunération du Comité Exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA

Le Comité exécutif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE SA est désormais composé de cinq membres. Seule la rémunération annuelle perçue par ces membres dans l'ensemble des entités du groupe Bigben a été comprise dans le tableau ci-dessous. A noter que les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué figurent dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le tableau des mandataires sociaux ci-dessus.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR <sup>(1)</sup>	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2020	608	(30)	51		
au 31 mars 2021	660	8	1 258		

<sup>(1)</sup> Avantages postérieurs à l'emploi

Suite à la création de la Société Nacon et de l'apport partiel d'actifs de la branche Gaming subséquent en octobre

2019, de nombreux membres du Comité exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA ont été transférés à Nacon SA et ont intégré le Comité exécutif de Nacon SA.

Dans le tableau ci-dessus, afin de faciliter la lecture et d'éviter des distorsions avec les chiffres comparatifs de l'exercice 2019/20, aucune ventilation de la rémunération des directeurs ayant été transférés chez NACON n'a été faite entre BIGBEN INTERACTIVE SA et Nacon SA pour la quote-part de temps pendant laquelle ils avaient été présents chez BIGBEN INTERACTIVE SA en 2019/20. L'intégralité de leur rémunération a été incorporée chez Nacon SA. Ils ont ainsi été considérés comme ayant fait partie du Comité exécutif de Nacon SA comme si celui-ci avait existé dans sa forme actuelle lors des exercices clos aux 31 mars 2020 et 2021.

► Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs

**Transactions avec les dirigeants**

Un contrat de travail a été conclu entre NACON SA, filiale de BIGBEN INTERACTIVE SA, et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social dans la Société NACON SA, comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middlednext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée pour la Société NACON SA qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

**2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes**

en milliers d'euros	mar. 2021			mar. 2020		
	KPMG	FMA	Autres cabinets	KPMG	FMA	Autres cabinets
<b>Honoraires des CAC</b>						
<b>Certification des comptes</b>	<b>263</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>230</b>	<b>164</b>	<b>210</b>
Emetteur <sup>(1)</sup>	164	156	0	150	150	0
Sociétés intégrées globalement	99	14	170	80	14	210
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>552</b>	<b>20</b>	<b>56</b>
Emetteur <sup>(2)</sup>	17	1	0	552	20	0
Sociétés intégrées globalement	0	0	29	0	0	56
<b>Autres prestations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>171</b>	<b>199</b>	<b>782</b>	<b>184</b>	<b>266</b>

<sup>(1)</sup> dont Honoraires d'audit de NACON SA

<sup>(2)</sup> dont pour le 31/03/2020 : 536k€ d'honoraires d'audit liés à l'introduction en bourse de NACON SA

Les honoraires ci-dessus des exercices 2020/21 et 2019/20 comprennent les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés de BIGBEN INTERACTIVE SA et de ses filiales Audio/Telco ainsi que les honoraires relatifs à l'audit des comptes sociaux et consolidés du Groupe NACON SA et de ses filiales.